AMBITION 2 : LES PYRENEES ARIEGEOISES AU CŒUR DES ENJEUX DU XXIe SIECLE

ORIENTATION 2.1: REPONDRE AU DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesure 2.1.1 - S'adapter au changement climatique

Mesure transverse

CONTEXTE

Le grand enjeu du XXIe siècle est de réussir à opérer une transition radicale de la société : pour réussir à stopper l'accumulation exponentielle de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et pour s'adapter aux dérèglements climatiques déjà à l'œuvre et leurs effets en cascade. En effet, en 2020, la température moyenne annuelle à Saint Girons a augmenté de + 1,5°c par rapport à la période 1971-1980. Sur l'ensemble du massif pyrénéen, depuis la fin du 19°siècle, la température moyenne a augmenté de +2°c. Pour les décennies à venir, d'après les scénarios prospectifs de Météo France (pris en compte dans les travaux du GIEC), ce réchauffement va s'accélérer. Selon le scénario où il n'y a pas de réduction des émissions de gaz à effet de serre mondiales (ce qui est le cas lors de la rédaction), scénario dit RCP 8,5, les changements climatiques suivants sont attendus :

Hausse des températures : de +2.7 à +3°c en 2050 (par rapport à 1976-2005). Ce réchauffement sera encore plus fort l'été (les t°c maximales évoluant plus vite que les t°c moyennes et minimales).

Augmentation des vagues de chaleur : de plus en plus de canicules en été. En 2050, on estime qu'un tiers de l'année sera anormalement chaud, c'est-à-dire à +5°c au-dessus des normales de saison.

Augmentation de la variabilité du régime des précipitations : bien qu'il y ait une incertitude importante sur l'évolution du cumul annuel de précipitation on prévoit plutôt des cumuls de pluie équivalents sur l'année en milieu de siècle puis une baisse en fin de siècle. C'est avant tout la variabilité qui va continuer à s'accentuer avec de fortes inégalités saisonnières et une répartition inhabituelle sur l'année avec plus de précipitations intenses et moins de neige en hiver. En montagne, on passera d'un régime nival à un régime pluvio-nival avec une baisse du ratio neige/précipitation totale. Les saisons d'enneigement seront plus irrégulières et plus courtes. La fonte des neiges intervenant plus tôt dans l'année, les périodes d'étiage seront plus précoces.

Augmentation de la fréquence et de la force des phénomènes météorologiques extrêmes : vagues de chaleur, sécheresses, pluies très intenses et très concentrées dans le temps, tempêtes, fortes grêles, vague de froids ou de gelées tardives. Ces phénomènes vont directement augmenter la fréquence et l'intensité des risques naturels, en particulier inondation et Retrait-Gonflement d'Argile (RGA).

Augmentation de la durée et de l'intensité des sécheresses estivales. L'ensemble de ces conditions vont mener à une augmentation de l'évapotranspiration d'environ 30% d'ici 2050 ainsi qu'une augmentation forte de la sécheresse des sols.

Bien que, comme l'ensemble des territoires de montagne, les Pyrénées ariégeoises soient considérées comme un château d'eau, elles connaîtront une **diminution de leur ressource en eau**. Pour l'Ariège, la baisse des débits annuels et saisonniers est estimée à environ 20 % pour la période 2055-2065 (période de référence 1985-1995), pour l'ensemble du bassin versant Adour-Garonne, cette estimation va jusqu'à - 40 %.

Le sujet de l'adaptation au changement climatique est donc crucial. Il est aussi extrêmement transversal. Au-delà de l'adaptation, étant donné que notre environnement climatique est maintenant en constante évolution, c'est une gestion adaptative des activités qu'il faut adopter ; c'est-à-dire une gestion flexible reposant sur l'apprentissage, l'évaluation et l'amélioration/réajustement constant de l'activité. D'autre part, la culture du risque, c'est-à-dire l'appréhension par tous des phénomènes naturels à l'œuvre, des vulnérabilités qu'ils engendrent et des ajustements nécessaires en conséquence, doit devenir intrinsèque aux activités et être intégré par tous.

OBJECTIFS

Accroitre la connaissance et la prise de conscience des effets du changement climatique, des impacts et des vulnérabilités qu'il engendre sur les écosystèmes et les activités humaines

Intégrer et mieux prendre en compte les évolutions du climat, leurs conséquences (impacts, vulnérabilités, opportunités) et l'adaptation dans les prises de décisions, dans les politiques et stratégies et dans les actions des acteurs

Faire des politiques climat une priorité politique et mobiliser les moyens de leur mise en œuvre, prioriser les actions associant atténuation et adaptation

Accompagner les filières dans l'adaptation et/ou la transformation de leurs pratiques

Développer la culture du risque pour réduire la vulnérabilité des populations et des activités

Préserver la ressource en eau, enjeu majeur pour le territoire et pour tout le bassin versant Adour-Garonne Favoriser la résilience des écosystèmes afin de préserver leur fonctionnalité et les services-support de viequ'ils nous rendent

EXEMPLES D'ACTIONS

Améliorer la diffusion des connaissances existantes sur le changement climatique en Ariège et ses impacts notamment à travers la valorisation des données produites via le réseau de sites sentinelles (sites instrumentalisés (observatoire du bassin versant du Baget, tourbière de Bernadouze, étang d'Arbu), glacier d'Arcouzan, réseau de forêts témoins, etc.)

Informer et inspirer : organisation d'événements (diffusion de spectacles sur le sujet...), de conférences, de visites de terrain, de Carrefour Climat, de rencontres scientifiques transfrontalières sur le changement climatique, valorisation d'initiatives locales (visibilité et soutien financier), animations auprès des scolaires et des étudiants Mieux évaluer et faire connaître les vulnérabilités locales, actuelles et futures, aux risques naturels, intégrer la gestion des risques au fonctionnement des collectivités et développer la culture du risque à tous les niveaux (habitants, élus, etc.)

Développer une culture du risque : formation, sensibilisation, animations

Accompagner les acteurs économiques dans la prise en compte du climat de demain dans leurs activités et en particulier la transition vers un tourisme de 4 saisons durable

Développer des actions de précision/spatialisation des impacts locaux du changement climatique en participatif avec les élus et les habitants visant l'acculturation et la définition d'actions concrètes d'adaptation

Accompagner les Collectivités à être exemplaire en matière d'atténuation, d'adaptation et de sobriété dans l'usage des ressources

Intégrer de manière effective et efficace l'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme et de planification

Accompagner une adaptation du monde agricole et forestier pour assurer une production locale, saine, qui participe à préserver les ressources et services écosystémiques des paysages agricoles et forestiers et économiquement viable pour les agriculteurs/forestiers

Accentuer les actions appuyées sur les Solutions Fondées sur la Nature : TVB, trame noire (chantiers, restaurations, zones humides), PPTEC, gestion adaptative des aires protégées (RNNS, N2000, etc.), adaptation des forêts (suite Artisan), adaptation de l'agriculture (suite Impacct), Zan territorialisée, action pilote foncière

Faciliter l'accès des collectivités aux actions et aux programmes de financement pour la préservation en quantité et en qualité de la ressource en eau, pour la prise de conscience des enjeux majeurs autour de la préservation de cette ressource et son évolution en lien avec les dérèglements climatiques. Participer à l'animation et à la concertation territoriale autour de la question de l'eau (CRE, SAGE, etc.) et y porter la vision de la Charte du PNR Proposer et développer des actions innovantes et des expérimentations permettant d'impulser les transitions sociétales nécessaire afin d'atteindre sobriété joyeuse, mutualisation heureuse et solidarité fructueuse.

Lien avec les paysages: L'adaptation est indispensable pour anticiper les évolutions paysagères liées au changement climatique et aux adaptations qu'on met en œuvre afin de les accompagner pour éviter si possible les basculements brutaux, subis et irréversibles (perte de repères, d'identité, de cohésion sociale, en plus des pertes économiques et d'activités...).

Lien avec le changement climatique : sans objet

Lien avec la santé environnementale : L'adaptation au changement climatique conditionne la préservation d'un cadre de vie nécessaire voire bénéfique à la santé humaine (confort thermique, gestion des risques, qualité de l'air, lutte contre les maladies vectorielles, etc.).

Lien avec les patrimoines : les évolutions climatiques et leurs conséquences, en particulier par des évènements extrêmes (tempêtes, inondations, pluies diluviennes...) ne sont pas sans effet sur le patrimoine, en particulier bâti, qu'elles contribuent à dégrader voire à détruire.

INDICATEURS

Indicateur de territoire :

Evolution des conditions climatiques (température, nombre de jours de canicule, précipitations, jours de gel...)

Indicateurs d'évaluation de mise en œuvre de la Charte :

Evolution du nombre de professionnels, d'acteurs économiques, accompagnés (actions auprès des agriculteurs, forestiers...)

Evolution du nombre de communes engagées dans des actions d'adaptation.

REFERENCES AU PLAN DE PARC

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont ceux spécialisés ou particulièrement dédiés au Climat : AREC, ADEME, RECO, OPCC, ALEDA, etc.

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège:

Participe activement à la définition des politiques des autres partenaires territoriaux et à l'émergence de projets.

Accompagnateur:

Met à disposition son ingénierie auprès des communes et des intercommunalités

Accompagne les collectivités, les associations et les collectifs qui souhaitent mettre en œuvre des projets correspondant aux objectifs de la Charte.

Aide les collectivités à se structurer, à monter des projets et à développer leurs actions en lien avec les partenaires concernés.

Opérateur :

Contribue à l'organisation de journées de sensibilisation en lien avec les partenaires des secteurs concernés.

Assemblier:

Contribue à l'émergence d'outils financiers, de projets démonstrateurs, de pilotes d'adaptation etc. adaptés au territoire et aux objectifs visés.

Facilitateur:

Organise la mise à disposition d'informations scientifiques et l'amélioration des connaissances (partenariat avec les organismes de recherche, le conseil scientifique du PNR, le RECO, l'OPCC, etc.).

Fournit un regard technique avisé à l'échelle des enjeux et des priorités du territoire.

Défricheur :

Impulse les réflexions, propose des solutions (techniques, financières, organisationnelles) et organise des formations pour la promotion, le développement et l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les activités concernées, en lien avec les ambitions de la Charte.

Animateur :

Chef d'orchestre ou chef de file :

Coordonne des stratégies et des projets structurants

Médiateur :

Partenaire:

Accompagne et soutient le développement d'initiatives collectives, intersectorielles et participe aux activités et aux réflexions des réseaux régionaux, nationaux, à l'échelle du Massif, etc.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les Intercommunalités s'engagent à :

Sensibiliser la chaine générationnelle sur l'impact du changement climatique à moyen et long terme.- Lister les actions favorisant le changement climatique et donc à éviter

Favoriser le travail en commun pour les projets concernant plusieurs communes

Accueillir, faciliter et impulser l'initiative citoyenne visant l'adaptation et la sobriété.

Expérimenter des gouvernances partagées associant la société civile aux politiques énergétiques et climatiques (SCIC, etc.).

Prendre en compte les orientations de la Charte et coordonner leurs actions avec celles du SMPNR

Associer le SMPNR aux projets qu'elles souhaitent développer et consulter le SMPNR pour avis sur les projets structurants

Participer à la définition des stratégies à mettre en place et à leur mise en œuvre

Avoir une vision prospective, intégrer, soutenir et mettre en œuvre des actions et des projets d'adaptation dans les politiques climats ; communiquer et expliquer les politiques climat à leurs administrés

Communiquer et sensibiliser leurs habitants aux solutions possibles et aux dispositifs existants.

Intégrer, avec l'appui du Parc, des objectifs et des mesures incitatives dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT...) et les schémas d'aménagement du territoire (Plan climat...).

Accompagner toutes leurs politiques d'une expertise climatique interne ou externe et mobiliser les savoirs acquis au bénéfice des politiques portées par leurs syndicats (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, syndicats de distribution d'eau potable, syndicats d'énergie...)

Concevoir des aménagements compatibles avec les évolutions climatiques, préservant leurs ressources naturelles et renforçant la Trame verte et bleue. Faire en sorte que la prise en compte de l'enjeu environnemental soit prédominante dans les choix réalisés

Préserver et faire préserver par les administrés et les acteurs économiques la ressource en eau

Éviter toute action relevant d'une mauvaise adaptation au changement climatique.

Soutenir les initiatives d'adaptation et de résilience des habitants et des acteurs

Prendre en compte et anticiper la question des flux de populations liés au climat dans leur politique

Élaborer ou réviser les Plan Communaux de Sauvegarde (PCS) pour y intégrer l'augmentation des risques naturels Élaborer ou réviser les Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour informer de manière complète et adaptée la population sur l'ensemble des risques impactant la commune

Informer les administrés des arrêtés préfectoraux en lien avec les aléas climatiques, les risques pour la santé et la sécurité des habitants (restrictions d'eau, accès à la forêt...). Appliquer et faire appliquer ces mesures

Aménager, protéger, voire déplacer les infrastructures vitales exposées aux risques

Concevoir et mettre en œuvre des aménagements de prévention des risques mobilisant des solutions fondées sur la nature

Renforcer la Trame verte et bleue en promouvant une gestion apte à augmenter la résilience des écosystèmes

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Reconnaître le Parc comme territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation en faveur de la transition énergétique et écologique, le développement de filières innovantes et l'intégration de la sobriété

S'engager dans la mise en œuvre des politiques climat et en faveur de l'adaptation en lien avec ses missions et compétences

Reconnaître le Parc comme acteur du développement économique durable sur son territoire et lui garantir un appui technique et financier pour la mise en œuvre de ses démarches

Associer le Parc pour les projets qui concernent le territoire, relayer les dispositifs existants et soutenir les actions d'animation territoriales

Mettre en place des dispositifs techniques et financiers intégrant des critères environnementaux (matériaux, qualifications d'entreprises...) en lien avec la stratégie du Parc

Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de son institution et dans l'ensemble des structures sous sa responsabilité (économie des ressources en énergie et eau, gestion des déchets, choix d'approvisionnement écologiques, etc.) et accompagner les collectivités à le devenir

Contribuent à atteindre les objectifs d'exemplarité environnementale et de durabilité en organisant des actions de sensibilisation et de soutien à la prise en compte des enjeux de transition énergétique, climatique et écologique à destination de ses services en priorité voire des acteurs locaux, pour faire émerger des projets exemplaires ou répondre aux appels à projets en la matière

La Région Occitanie s'engage à :

Apporter son soutien aux actions d'adaptation et de transition énergétique et climatique menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte.

Soutenir le SMPNR dans son caractère exploratoire, expérimental et exemplaire sur l'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre d'une stratégie territorialisée.

Mobiliser l'AREC pour qu'elle apporte son concours sur la réalisation des objectifs de la Charte pour les aspects liés à l'adaptation au changement climatique.

Mobiliser l'OPCC pour intégrer le PNR comme territoire pilote pour les démarches territoriales d'adaptation au changement climatiques et la valorisation opérationnelle des données produites par l'OPCC.

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

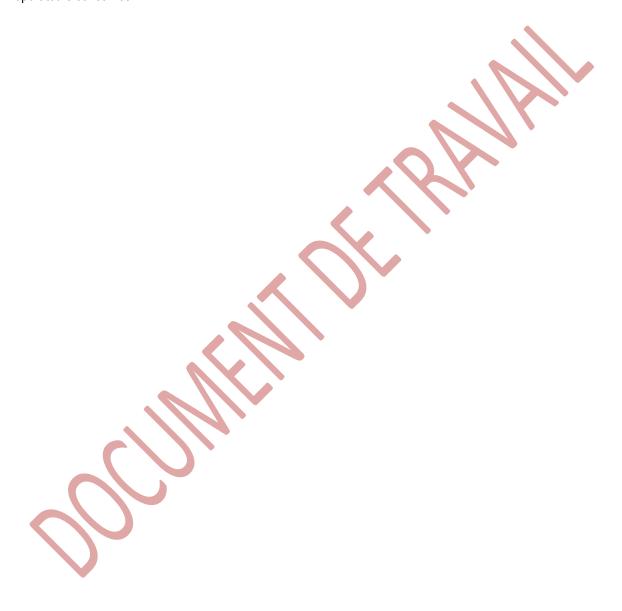
Apporter leur soutien aux actions d'adaptation et de transition énergétique et climatique menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte.

Mobiliser l'ADEME pour qu'elle apporte son concours sur la réalisation des objectifs de la Charte pour les aspects liés à l'adaptation au changement climatique

Mobiliser les établissements publics, organismes et centres de recherche pour participer au développement et à la diffusion des connaissances sur les changements climatiques dans les Pyrénées Ariégeoises ainsi qu'à l'expérimentation de solutions innovantes.

Accompagner les collectivités dans leurs politiques d'adaptation

Orienter et mobiliser les leviers des financements nationaux, européens et internationaux en lien avec les opérateurs concernés.



Mesure 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive

CONTEXTE

Précurseur de la transition énergétique, le SMPNR des Pyrénées Ariégeoises a depuis 2006 impulsé auprès des communes des dynamiques de maîtrise de leurs consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de diminution de leurs émissions de gaz à effet de serre. Il a été l'un des premiers territoires de la Région Occitanie à se lancer dans une dynamique de Plan Climat Energie Territorial (PCET dès 2007, renouvelé en 2016en PCAET), ainsi que dans une démarche de trajectoire à Energie Positive d'ici 2050. Sur les périmètres des Intercommunalités du Pays de Tarascon et de l'Agglomération de Foix-Varilhes, le PCAET a été transféré depuis 2017 au Syndicat du SCoT Vallée de l'Ariège, doté également d'un PCAET à trajectoire TEPOS 2050 Les particularités des Pyrénées Ariégeoises :

- > Les filières de production énergétique présentes dans les Pyrénées Ariégeoises ne sont constituées que par des énergies renouvelables (ENR), avec une prépondérance de l'hydroélectricité (97%).
- > Elles produisent également de la chaleur et de l'électricité grâce à l'énergie solaire (photovoltaïque) et au bois (chaleur)

>	Il existe des initiatives d'a	autonomie énergétique	de certaines	habitations (nanneaux so	laire	s hois	1
	TII ENISIE UES IIIIIIALIVES U (autonomic cheractique	ue certaines	Habitations (parificaux st	Jiane	J. DUIJ	

2017	Consommation GWh	Production ENR GWh	Autonomie %		
Chaleur	988	480	49%		
Electricité	235	1 065	453%		
Mobilité	542	0	0%		
Total	1 765	1 545,8	88%		

Le bilan de consommation énergétique des Pyrénées Ariégeoises met en évidence la prépondérance des postes bâtiments (résidentiel-tertiaire) avec 50% des consommations énergétiques et du secteur des transports routiers (26%). Les Pyrénées Ariégeoises sont aujourd'hui très largement excédentaires en matière de production électrique ; en outre le potentiel éolien du PNR est considéré comme faible. Le « mix » énergétique des Pyrénées Ariégeoises prévoit prioritairement la valorisation énergétique de la biomasse, forestière ou agricole, puis l'appel aux autres sources d'énergie : solaire thermique, géothermie, petites unités locales de méthanisation, etc.

Lors de la précédente Charte, la plupart des projets de développement des ENR ont été le fait d'opérateurs locaux, publics (ex. bois-énergie) ou privés (ex. hydroélectricité) ou mixtes telles les SCIC ou SAS spécialisées (ex. bois-énergie, photovoltaïque en toiture). Or, le territoire du PNR est depuis quelques années ciblé de manière croissante par des développeurs d'ENR cherchant à y implanter des infrastructures de production. Plusieurs projets de parcs photovoltaïques ou éoliens ont fait l'objet de vives oppositions locales de la part des populations et des collectivités à Foix, Camarade, Saurat... qui ont contrarié ou empêché leur réalisation. Il n'y a pas d'éoliennes aujourd'hui dans le PNR, ni de parc photovoltaïque au sol et les unités de méthanisation même modestes et d'origine locale ont du mal à être implantées.

Le développement des énergies renouvelables doit être respectueux de l'ensemble des composantes du territoire et de son cadre de vie, qui en sont ses principaux atouts : paysages préservés, biodiversité, patrimoine culturel, activités traditionnelles, sites et activités touristiques... Il doit s'inscrire dans le respect des lois et règlements en vigueur.

OBJECTIFS

Devenir un territoire a énergie positive en 2040

Mettre en œuvre le mix énergétique territorial :

Engager les collectivités dans une gestion énergétique économe et exemplaire de leur patrimoine (ex. extinction de l'éclairage public) (Patrimoines)

100% des communes du Parc qui pratiquent l'extinction de l'éclairage public en 2040 (mesure 3.2.3) (Santé)

Favoriser la rénovation énergétique performante des logements (mesure 3.4.1)

Sensibiliser et encourager les habitants à la transition énergétique (mesure 1.2.1)

Promouvoir un urbanisme et une architecture économes en énergie (mesures 3.1.2, 3.4.1)

Développer les énergies renouvelables en valorisant les ressources locales et en créant de la valeur aioutée territoriale :

- * Valorisation énergétique de la biomasse, forestière ou agricole (mesure 3.5.2)
- * Développement d'autres sources d'énergie dans le respect des autres composantes du territoire et des lois et règlements en vigueur : solaire thermique, photovoltaïque, géothermie, petites unités locales de méthanisation. Il s'agit de concilier atteinte des objectifs énergétiques avec la préservation des paysages, de la biodiversité et de la ressource en eau. (Renvoi portée de la charte ?) (Paysages) (mesures 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1)

EXEMPLES D'ACTIONS

Lancer des campagnes de communication telles que les Nuits de la thermographie, la Fête de l'énergie et des communications sur les dispositifs d'aide à la rénovation. (mesure 1.2.1)

Mettre en œuvre les actions du plan de paysage de la transition énergétique et climatique.

Créer un espace « ressources » pour les acteurs locaux.

Proposer des programmes d'animations pour les écoles, des défis/challenges scolaires autour de la transition énergétique. (mesure 1.2.1)

Développer des actions de lutte contre la précarité énergétique en intégrant des outils spécifiques à la lutte contre l'habitat indigne.

Mettre en place des programmes locaux d'amélioration de l'habitat et créer une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé. (mesures 3.1.2, 3.4.1)

Proposer des formations des professionnels du bâtiment sur les constructions neuves à énergie positive et à faible émission de carbone, les matériaux biosourcés et les réglementations thermiques. (mesures 1.2.1, 3.1.2, 3.4.1) Réaliser des audits énergétiques de logements collectifs.

Mettre en place des missions opérationnelles de conseils en énergie partagé pour les communes rurales. (mesure 1.1.3)

Réaliser des opérations mutualisées d'études et de travaux et ainsi que des chantiers pilotes de rénovation énergétique innovants pour les collectivités. (mesure 1.1.3)

Favoriser l'extinction de l'éclairage public en intégrant la stratégie de réduction de la pollution lumineuse et de valorisation de la ressource nocturne. (mesure 3.2.3) (Santé)

Inciter les collectivités à définir un PCAET ambitieux sur l'ensemble du périmètre

Proposer aux collectivités territoriales locales de réaliser un schéma de développement territorial des énergies renouvelables

Réaliser des contrats de réciprocité urbain-rural autour du développement des EnR

Réaliser un suivi quantitatif des installations d'EnR

Développer une production photovoltaïque sur les toitures de ZAE et sur les bâtiments publics (mesure 3.1.2)

Développer le solaire thermique dans le collectif

Créer des réseaux de chaleur bois (mesure 3.5.2)

Développer des systèmes de production ou de récupération d'énergie innovants

Accompagner les projets de géothermie

Aider à l'émergence de sites de production de méthanisation

Lien avec les paysages : les politiques de sobriété énergétique, conduisant par exemple à de nouvelles formes de mobilité ou à des interventions sur les bâtiments, influent sur les paysages et leur évolution. L'intégration des infrastructures de production et de distribution énergétique est un enjeu majeur sur les paysages des Pyrénées Ariégeoises, tant urbains que ruraux ou de montagne.

Lien avec le changement climatique : la sobriété énergétique, car elle est un des leviers de l'atténuation, tout autant que les diverses formes d'énergie et leurs impacts différents dans les émissions de GES sont des déterminants majeurs du changement climatique.

Lien avec la santé environnementale : l'énergie, pour la production de chaleur, de lumière ou la mobilité par exemple, est nécessaire à la vie. Amélioration du confort thermique, limitation des pollutions (combustions, moteurs à explosion...), promotion des mobilités actives (énergie anthropique)... sont des enjeux de santé environnementale.

Lien avec les patrimoines : les politiques de sobriété (ex RT2022) comme les infrastructures nouvelles de productions d'ENR (ex. photovoltaïque en toiture, aires de covisibilité...) impactent le patrimoine bâti, ancien et constructions nouvelles. Par ailleurs, un certain nombre d'infrastructures de production énergétiques anciennes sont désormais « patrimonialisées » : moulins, biefs, lacs de retenues, centrales...

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont ceux spécialisés ou particulièrement dédiés à l'énergie : Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège, Agence Locale de l'Energie du Département de l'Ariège, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège, Association des Maires et des Elus de l'Ariège, Agence Régionale Energie Climat, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ENEDIS, RTE, EDF, GrDF...

INDICATEURS

Indicateur de territoire :

Autonomie énergétique du territoire (sous la forme de %) : électricité, chaleur, mobilités

Indicateurs d'évaluation de mise en œuvre de la charte :

Nombre de communes engagées dans des démarches de maîtrise de l'énergie (éclairage nocturne, rénovation du bâti...)

Nombre de projets de développement des énergies renouvelables intégrant les enjeux de coopération citoyenne

LIEN AVEC LE PLAN DE PARC

id	Ambition	Orientation	Mesure	ltem
25	2	2.1	2.1.2	Zones de production d'énergie hydroélectrique à renforcer / maintenir / restaurer
26	2	2.1	2.1.2	ENR : zones d'exclusion ? (éolien / photovoltaïque au sol)

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège:

Accompagnateur:

Met à disposition son ingénierie auprès des communes et des intercommunalités Assure le conseil et l'accompagnement sur les ENR auprès des acteurs

Opérateur :

Assemblier:

Fédère les acteurs autour de la transition énergétique

Favorise l'émergence d'un réseau d'ingénierie territoriale sur les questions énergétiques, associant les agents des collectivités et de leurs agences

Facilitateur:

Défricheur :

Encourage les énergies renouvelables citoyennes et coopératives et soutient les expérimentations et les innovations

Animateur:

Anime la stratégie de réduction de la pollution lumineuse et de valorisation de la ressource nocturne

Chef d'orchestre ou chef de file :

Promeut et anime la démarche de territoire à énergie positive

Médiateur :

Partenaire:

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et Intercommunalités s'engagent à :

Mettre en place un plan de sobriété dans le domaine public et privé dont elles ont la charge, la mise en œuvre de leur compétences et l'exploitation de leurs services.

Accroître leur niveau de compétences en interne (ingénierie), de façon directe ou mutualisée, pour piloter et mettre en œuvre leur stratégies

Créer un conseil à la construction pour les particuliers et les collectivités : choix de l'énergie, type de construction, réglementation, financement, impact sur le climat.

Engager des politiques internes encourageant les agents et les usagers à l'adoption de comportements économes. Rationaliser la consommation d'énergie des bâtiments et des équipements publics de façon exemplaire notamment en saisissant les opportunités de rénovation énergétique des bâtiments existants

Mettre en œuvre pour toute nouvelle construction, dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage, des techniques visant l'objectif à énergie positive ; réaliser un comparatif entre deux solutions constructives pour identifier les coûts de construction et les économies réalisables en vue de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés.

Etudier le potentiel en énergie renouvelable sur leurs équipements dans le cadre de renouvellements d'installations ou de projets neufs

Réduire la pollution lumineuse en limitant l'éclairage public.

Appuyer les programmes de sensibilisation à la réduction des consommations énergétiques dans le commerce, l'artisanat et les services privés : enseignes, devantures, locaux d'activité...

S'impliquer dans la révision et la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territoriaux

Intégrer dans leurs documents d'urbanisme et de planification les dispositions de la Charte, les objectifs et les mesures en matière d'équipements d'énergies renouvelables. Elles encadrent les projets d'énergies renouvelables en créant des zonages dédiés dans les documents d'urbanisme

Mettre en œuvre les dispositions de la Charte encadrant les projets d'ENR

Associer le SMPNR en amont de tout projet d'aménagement relatif à la production d'ENR afin de valider des solutions soutenables tant d'un point de vue paysager, que social et environnemental

Informer en amont les habitants de tout projet d'aménagement relatif à la production d'ENR

Accompagner les initiatives citoyennes pour le développement des ENR en leur proposant des toitures publiques à équiper, en devenant sociétaire des sociétés citoyennes de production d'ENR.

Participer aux opérations groupées mises en place à l'échelle du territoire

Adhérer à la charte de la CA concernant l'agrivoltaisme

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Concrétiser des programmes de sobriété et d'économie d'énergie dans les bâtiments et réseaux publics dont il a la charge

Favoriser l'usage de carburants et de véhicules alternatifs

Construire des bâtiments exemplaires et favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés

Engager des politiques internes encourageant les agents et usagers à l'adoption de comportements économes Sensibiliser les élus et les services des collectivités

Appuyer les projets portés par les collectivités à travers ses programmes d'intervention Soutenir l'ALEDA

La Région Occitanie s'engage à :

Concrétiser des programmes de sobriété et d'économie d'énergie dans les bâtiments et réseaux publics dont il a la charge

S'appuyer sur le SMPNR pour la mise en œuvre de sa stratégie « Région à Énergie Positive » (REPOS).

Prendre en compte la stratégie énergétique de la Charte dans le déploiement de ses aides directes et à travers l'action de l'AREC

Favoriser l'usage de carburants et de véhicules alternatifs

Construire des bâtiments exemplaires et favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés

Engager des politiques internes encourageant les agents et usagers à l'adoption de comportements économes Relayer et appuyer la politique énergétique de la Charte, dans le cadre de ses stratégies de développement économique, de formation et d'aménagement du territoire et par la mise en application de ses propres outils Soutenir les actions menées par le SMPNR pour orienter et accompagner le développement d'énergies renouvelables

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à

Concrétiser des programmes de sobriété et d'économie d'énergie dans les bâtiments et réseaux publics dont il a la charge

Favoriser l'usage de carburants et de véhicules alternatifs

Favoriser la construction et les aménagements exemplaires et l'utilisation de matériaux biosourcés

Engager des politiques internes encourageant les agents et usagers à l'adoption de comportements économes Mobiliser des moyens financiers cohérents avec les ambitions de la Charte dans les Programmes d'Intérêt Généraux (PIG) et plus globalement dans les dispositifs financiers de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et des certificats d'Économie d'Énergie

S'appuyer sur le SMPNR pour développer des expérimentations de sobriété et de gestion énergétique et mobiliser en fonction de ses disponibilités les moyens financiers pour les généraliser.

Instruire les demandes d'autorisation des projets ENR en prenant en compte les dispositions de la Charte et de son Plan

Convie le SMPNR au pôle ENR pour qu'il puisse faire part de son avis et apporter ses contributions sur les projets examinés dans cette instance

Demande aux porteurs de projet à présenter leur projet au SMPNR, aux collectivités concernées (communes et intercommunalités) et à leurs populations en amont de tout dépôt de dossier de demande d'autorisation

Met à la disposition du SMPNR et des collectivités concernées, sur demande, tous les documents communicables selon le code de l'environnement et selon le code des relations entre le public et l'administration.

Mesure 2.1.3 - Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée

CONTEXTE

La mobilité est un enjeu majeur pour le territoire et une question transversale (environnement, énergétique, attractivité, tourisme...). La fragilisation des centre villes et des centres bourg (sous l'effet de la disparition de certains services, de l'étalement urbain et de nouveaux modes de consommation), affectent leur capacité à constituer des pôles de services structurants. On observe une réorganisation des services au profit d'une concentration sur les pôles urbains supérieurs (tels que Foix, Saint-Girons, Tarascon-sur-Ariège et hors du territoire, Pamiers) mais aussi d'une installation en périphérie des villes. Cela entraîne un besoin de mobilité croissant. En Ariège, la population est fortement dépendante de la voiture pour se déplacer pour le travail ou pour les loisirs. Cette hausse des besoins de mobilité est problématique au regard du coût énergétique de ces déplacements et de la proportion importante de la population ne disposant pas de moyen de mobilité individuelle (senior dépendant, jeune, personnes précaires). Les transports publics sont peu développés sur le territoire. Des initiatives de navettes et de transports à la demande ainsi que des pratiques alternatives (covoiturage, Rezo Pouce) existent ponctuellement mais restent insuffisantes.

La situation géographique singulière des Pyrénées ariégeoises avec de nombreuses vallées configurées en râteaux pour la plupart, contraint les déplacements. Elle pose également la question de l'accessibilité, au sein du territoire mais aussi dans des dimensions régionale (notamment avec la Haute Garonne), nationale et transfrontalière (pas de passage transfrontalier). La Région Occitanie et l'Agglomération de Foix Varilhes sont les autorités organisatrices de la mobilité.

Les Pyrénées Ariègeoises sont traversées par deux principaux axes routiers : la RD117 qui favorise dans le piémont la circulation de Foix à Saint-Girons, et la RN20 à l'Est (Nord-Sud), qui permet de bien drainer le Tarasconnais et la Haute Ariège. La partie montagne est donc inégalement desservie d'Ouest en Est.

En dehors des axes principaux, les habitants sont très dépendants de leur véhicule personnel pour se rendre au travail ou pour leurs loisirs. Plus de 80% des actifs utilisent leur voiture pour se déplacer. Une grande partie de ces déplacements se fait sur des distances courtes (moins de 5km). Le potentiel de report vers le vélo est important, à condition d'avoir des aménagements cyclables sécurisés, continus et visibles.

Les Pyrénées Ariégeoises sont confrontées à une offre de transport en commun peu développée et peu structurée, qui contraint fortement les déplacements et l'usage des véhicules personnels.

Le train, Les lignes régulières de cars, le Réseau interurbain de l'Agglomération Foix-Varilhes déployé en 2022, le transport à la demande, les pôles d'échange multimodal sont des dispositifs de transports existants.

Selon les études effectuées par le SMPNR, le covoiturage s'inscrit dans un périmètre relativement restreint (inférieur à 80 km). Chez les jeunes interrogés (actifs et scolaires), cette pratique est l'une des plus citée avec l'usage du transport public et l'autostop. Ce niveau de covoiturage est à relativiser en supposant qu'une partie de ces pratiques est organisée dans le cadre familial. Le Conseil Départemental de l'Ariège a aménagé des aires de covoiturage sécurisées sur les axes principaux à proximité des points d'arrêts des autocars régionaux ou scolaires. 9 parkings de covoiturage ont été aménagés dans 7 communes du périmètre d'étude. Ces aires signalées par des panneaux « covoiturage » manquent cependant de visibilité. L'information restant peu accessible, il est probable que le grand public n'en ait pas connaissance, expliquant également le développement d'autres aires de covoiturage spontanées répondant à des attentes pratiques. Ces aires de covoiturage non-aménagées peuvent déterminer des aménagements futurs et indiquer une pratique en progression.

En revanche, l'autostop est une pratique fréquemment citée tant pour les déplacements non-obligés (loisirs, courses, démarches administratives) que pour les déplacements obligés. Depuis 2019, le SMPNR et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées déploient le dispositif d'autostop organisé REZO Pouce dans le Couserans dans une vingtaine de communes.

Le vélo est utilisé surtout à proximité du domicile en complément du mode de transport principal et dans la sphère de loisirs et du tourisme (itinérance, voie verte). Depuis 2007, le Conseil Départemental de l'Ariège s'est engagé dans une politique d'aménagement de la Voie Verte Ariège Pyrénées qui relie Prat-Bonrepaux, Saint-Lizier /Saint-Girons à Vernajoul sur 42 km (une liaison avec Foix est en cours) et de la Véloroute V81 (d'Anglet (64) à Barcarès (66), afin de favoriser l'usage du vélo et autres moyens de mobilités douce, au quotidien comme dans le cadre touristique. Ce programme de développement de la Voie Verte s'appuie sur la requalification d'anciennes voies ferrées. Cette infrastructure mérite d'être valorisée. Les intercommunalités préparent leur Plan Vélo. En 2020, le PNRPA a acquis, avec le soutien de la Région Occitanie et Enedis, dans le cadre de sa politique de mobilité

décarbonée et de son projet santé environnement, une flotte de 8 vélos à assistance électrique (VAE) à Saint-Girons et 4 VAE à Foix. , Il a lancé une initiative de prêt de vélos électriques pour les actifs à Saint Girons et à Foix, avec pour objectif de réduire les déplacements en voiture dans ces deux bassins d'emploi.



OBJECTIFS

Développer un maillage des mobilités entre espaces urbains, périurbains et ruraux Informer et communiquer sur les offres de mobilités existantes (mesure 1.1.2)

Mettre en place une politique d'accompagnement aux changements de comportements

Intégrer les enjeux de déplacement dans les documents d'urbanisme (mesure 3.4.1)

Développer l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de la voiture et aménager le territoire pour favoriser ces mobilités (mesure 3.4.1)

Améliorer l'accès aux mobilités pour les loisirs et le tourisme (mesure 3.4.4)

Tester, déployer et coordonner des solutions innovantes pour les biens et les personnes Renouveler, créer et expérimenter le parc de véhicules et les carburants de demain

EXEMPLES D'ACTIONS

Mutualiser et coordonner les transports collectifs (régionaux, scolaires, ruraux, périurbains et professionnels) pour faciliter les déplacements au sein du territoire ainsi qu'à la frange des territoires voisins. (mesure 1.1.3)

Améliorer l'information (numérique notamment) et la promotion des transports collectifs. (mesure 1.1.2)

Développer les services de mobilités solidaires en milieu rural, douces et alternatives dans les pôles du territoire. (mesure 1.1.3)

Créer un réseau de référents mobilité pour l'animation et la diffusion des bonnes pratiques. Réaliser et accompagner des formations et des événements de sensibilisation. (mesure 1.2.1)

Intégrer la mobilité alternative aux manifestations et aux activités locales.

Développer et promouvoir une offre de mobilité structurée pour le tourisme. (mesure 3.4.4) (Patrimoines)

Expérimenter de nouvelles filières de carburant pour tout type de véhicule (particulier, professionnel, agricole...). Inciter au renouvellement des parcs de VL et poids lourds, par des véhicules plus performants et innovants.

Réaliser des études de diagnostic et de prospective sur la mobilité intra et extra-territoriale.

Prévoir, dans les projets d'aménagement, des modalités pour faciliter la mobilité et l'usage des modes de déplacement doux, sur le domaine public et au sein des infrastructures.

Créer des aménagements spécifiques aux mobilités douces dans les bourgs-centres. (mesure 3.4.1) Créer des aménagements facilitant la multi-modalité.

Mettre en place des outils fonciers pour organiser et sécuriser les mobilités alternatives à l'autosolisme.

Améliorer les aménagements des transports collectifs (accessibilité, sécurité, visibilité) en cohérence avec l'existant. (mesure 3.4.1)

Lien avec les paysages : les différentes formes de mobilité impactent directement les paysages, tant par les infrastructures que par les modalités d'organisation de l'espace qu'elles permettent ou conditionnent. L'aménagement paysager des infrastructures de mobilité est également un enjeu majeur pour permettre leur intégration.

Lien avec le changement climatique : La réduction des mobilités carbonées est un enjeu de premier ordre pour limiter les émissions de GES et participer aux stratégies d'atténuation.

Lien avec la santé environnementale : Les différentes formes de mobilité impactent la santé, avec des contributions positives (« mobilités actives ») ou plutôt négatives à négatives (« auto-solisme »). Les pollutions liées au bruit ou aux particules sont à considérer, tout autant que les problématiques liées à l'accidentologie.

Lien avec les patrimoines: un certain nombre d'infrastructures de mobilité ancienne sont désormais « patrimonialisées » : Voie Verte, gares de St Girons et de Castillon, « route des tunnels »... L'itinérance en randonnée sur les grands itinéraires traversant le PNR, la Route des Cols pyrénéens et le concept de Route des Fromages, à concrétiser, participent aussi d'une patrimonialisation contemporaine de la mobilité.

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont ceux spécialisés ou particulièrement dédiés à la mobilité : exploitants (LiO, SNCF) et délégataires, prestataires de services, etc.

INDICATEURS

Indicateur de territoire

Evolution des pratiques et de l'utilisation des modes de transport (part modale des différents transports)

Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre de la charte

Nombre d'équipements mis en place dans le cadre de Schémas Vélo. Nombre d'équipements de mobilité douce mis en tourisme (voie verte...).

LIEN AVEC LE PLAN DE PARC

id	Ambition	Orientation	Mesure	Item
29	2	2.1	2.1.3	Axes à favoriser / développer pour les mobilités actives et/ou durables
30	2	2.1	2.1.3	Pôles d'échanges multimodaux à développer
31	N	2.1	2.1.3	Voies ferrées à maintenir / développer

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège :

Accompagnateur:

Accompagne le territoire dans le changement des comportements et des usages.

Opérateur :

Réalise avec ses membres des expérimentations de solutions de mobilités innovantes

Assemblier :	
Facilitateur :	
Défricheur :	
Animateur :	
Chef d'orchestre ou chef de file :	
Médiateur :	
Partenaire :	

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et Intercommunalités s'engagent à :

Animer et communiquer auprès des habitants sur le covoiturage, l'autostop, la voiture partagée et plus généralement sur les nouvelles façons de se déplacer

Déployer des formes d'autostop organisé, type « RézoPouce »

Concevoir et mettre en place des schémas « Vélo et nouvelles formes de mobilité » dans les agglomérations de Foix, St Girons et les pôles de centralité

Dans les zones pertinentes pour développer l'intermodalité, réaliser des aménagements nécessaires pour créer des pôles d'échanges multimodaux

Développer l'offre de parcours vélos sur voies dédiées ou partagées afin de créer un maillage interterritorial et mettre en place des équipements nécessaires au stationnement vélos et à la recharge des vélos à assistance électriques

Promouvoir et inciter à l'usage du vélo

Aider la population des hameaux à se déplacer pour éviter le déménagement dans les villes.

Organiser des solutions appropriées de mobilité en réponse aux besoins particuliers de certains publics : jeunes, apprentis, personnes âgées isolées, personnes en situation de précarité ou de handicap...

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Poursuivre la mise en œuvre du programme de développement des voies et itinéraires cyclables

Expérimenter des opérations de promotion des formes de mobilité non carbonées (par ex. journées réservées aux cyclotouristes sur les cols routiers)

Contribuer au développement des mobilités décarbonées et actives dans le cadre de sa politique de soutien aux projets de territoires et de sa politique touristique

Mettre en place un schéma des aires de covoiturage et promouvoir le covoiturage

La Région Occitanie s'engage à :

Poursuivre l'amélioration du service de transports collectifs notamment sur l'axe est-ouest et entre les pôles de centralité

Contribuer au développement des mobilités décarbonées et actives dans le cadre de sa politique de soutien aux projets de territoires et de sa politique touristique

Intervenir dans le cadre de dispositifs contractuels menés en partenariat avec l'État et ses établissements publics ferroviaires, sur l'infrastructure et l'exploitation ferroviaire

Viser le maintien voire l'amélioration de la desserte ferroviaire sur l'axe de la vallée de l'Ariège en l'adaptant pour tous les types d'usagers et d'usages : mobilité du quotidien, mobilité grande distance (connexions et correspondances), mobilité touristique

Organiser et améliorer les connexions avec les territoires périphériques, avec lesquels les mobilités sont actuellement difficiles : St Gaudinois et Pyrénées occidentales, Aude et littoral du Languedoc...

Organiser et améliorer les connexions avec les territoires andorrans et espagnols limitrophes, par le Comminges, le Port d'Envalira et la Cerdagne

Favoriser le déploiement de mobilités touristiques décarbonées, de et vers les lieux de séjour et lors des séjours touristiques et mobiliser le CRTL : information des clientèles et des professionnels, accompagnement des prestataires touristiques, mise en place de solutions...

Accompagner les expérimentations de solutions innovantes

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

Contribuer au développement des mobilités décarbonées et actives dans le cadre de sa politique de soutien aux projets de territoires

Accompagner et soutenir les actions engagées par le SMPNR et les collectivités en faveur des mobilités décarbonées et actives.

Assurer un relais des appels à projets nationaux en faveur des mobilités actives et autres expérimentations.



ORIENTATION 2.2: DEPLOYER UNE COOPERATION INTEGREE ET PORTEE PAR LES HABITANTS

Mesure 2.2.1 - Organiser la coopération de proximité

CONTEXTE

Dans le périmètre de sa nouvelle Charte 2025-2040, le PNR couvre désormais approximativement la moitié de la surface du département de l'Ariège et la plus grande part de sa composante montagnarde. Délimité mais ouvert vers l'extérieur, il s'inscrit dans différents ensembles géographiques, administratifs et politiques avec qui les interactions sont de diverses échelles (départementale, régionale, nationale -) et de divers ordres.

Les Pyrénées Ariégeoises sont enclines à la solidarité avec les communautés régionales et nationales, qu'elles pratiquent déjà en leur qualité de « château d'eau » ou de pourvoyeur d'énergie électrique par exemple. Elles bénéficient en retour d'une solidarité nationale et régionale, via le versement d'aides, de rentes et de pensions, et profitent d'aménités de l'agglomération toulousaine en matière d'accès à l'emploi, aux services supérieurs...

Dans les différents cas de figure de liens et d'échanges, les Pyrénées Ariégeoises doivent pouvoir se situer en position de partenaire et d'interlocuteur de même rang. Que ce soit pour l'exploitation et la valorisation de leurs ressources (eau, espace, forêt...) ou l'export de leurs productions, pour l'accueil de nouvelles populations et d'activités ou tout simplement pour garantir des réponses adaptées aux besoins actuels et futurs de leurs habitants, les Pyrénées Ariégeoises doivent imaginer et acter des formes « d'alliance » avec les territoires et les acteurs extérieurs.

OBJECTIFS

Organiser les relations avec les communes rurales et les villes proches du PNR

Parfaire les collaborations et gérer les dualités « communes du PNR x communes hors PNR » au sein des intercommunalités partiellement comprises dans le PNR

Imaginer et concrétiser des partenariats avec l'agglomération toulousaine dans des logiques de réciprocité Inscrire les Pyrénées Ariégeoises dans les territoires et les réseaux de coopération aux différentes échelles : Pyrénées, Occitanie, réseaux nationaux...

Faire émerger des coopérations concrètes et durables aux différentes échelles

EXEMPLES D'ACTIONS

Assurer la veille et l'information territoriale sur les dispositifs et les financements de coopération.

Organiser des moments de rencontre et d'échanges mutuels. (mesure 1.1.2)

Prolonger le statut de « commune associée » ou de « ville-porte » du PNR.

Améliorer la connexion des Pyrénées Ariégeoises avec l'extérieur par les différentes formes de mobilité (transport en commun, covoiturage, mobilité décarbonée...). (mesure 2.1.3)

Développer les interconnexions et les transports en commun de et vers l'est et l'ouest de la région (Méditerranée, St Gaudens, Tarbes...). (mesure 2.1.3)

Communiquer sur les aménités, les atouts et les ressources des Pyrénées Ariégeoises. (mesure 1.1.2) Ecrire et mettre en place des contrats de réciprocité.

Favoriser l'émergence de programmes de recherche portant sur la notion de réciprocité et de gains partagés. (mesure 1.1.1)

Explorer des coopérations sur des sujets nouveaux, communs à plusieurs territoires : ex. « Habitat de demain », adaptation au changement climatique, etc. (mesure 3.1.2) (cc)

Mettre en place des programmes expérimentaux et des actions innovantes.

Développer les différentes formes immersives d'échanges de jeunes. (mesure 1.2.2)

Appuyer l'association des Amis du Parc et les autres associations culturelles, patrimoniales... dans leurs échanges et leurs projets de coopération. (mesure 1.3.3)

Mettre en place des initiatives durables de type jumelage entre collectivités, collèges, centres culturels, pôles jeunesse...

Associer les territoires voisins pour garantir la continuité de la Trame verte et bleue au-delà des Pyrénées Ariégeoises. (mesure 3.2.3)

Lien avec les paysages : les continuités paysagères, lorsqu'elles existent (cf. Unités paysagères) peuvent donner lieu à des actions coordonnées avec les territoires limitrophes. En outre, les politiques et actions de coopération peuvent être le cadre et le support de la mise en œuvre des actions de la Charte sur les paysages, avec un effet démultiplicateur.

Lien avec le changement climatique : Les politiques et actions de coopération, avec des territoires limitrophes ou plus éloignés, peuvent être le cadre et le support de la mise en œuvre des actions de la Charte sur le changement climatique, avec un effet démultiplicateur.

Lien avec la santé environnementale : Les politiques et actions de coopération, avec des territoires limitrophes ou éloignés, peuvent être le cadre et le support de la mise en œuvre des actions de la Charte sur la santé environnementale, avec un effet démultiplicateur.

Lien avec les patrimoines : la présence de patrimoines communs (ex. patrimoine lié à la pierre, patrimoine lié au fer, arts et traditions de la culture occitane...) peut donner lieu à des actions coordonnées avec les territoires extérieurs. Les politiques et actions de coopération, avec des territoires limitrophes ou plus éloignés, peuvent être le cadre et le support de la mise en œuvre des actions de la Charte sur le patrimoine, avec un effet démultiplicateur.

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont en particulier les territoires de coopération : PNR et autres Parcs naturels, Pays/PETR, GAL LEADER, départements, agences d'urbanisme, SM SCOTs, Agence de l'Eau, SMEAG, lieux culturels, etc.

INDICATEURS

Indicateur de territoire :

Evolution du nombre d'actions ou de politiques menées en concertation avec les communes hors PNR ou les villes portes

REFERENCES AU PLAN DE PARC

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège:

Accompagnateur:

Appuie les acteurs publics et privés et les projets de coopération dans ses domaines de mission.

Opérateur :

Monte et porte des projets de coopération, en tant que partenaire ou chef de file.

Participe à l'accueil et à l'information de délégations dans ses domaines de mission.

Assemblier:

Concrétise et assure le suivi des accords avec les communes associées et les villes-portes, en priorité celles qui sont incluses dans les périmètres des intercommunalités partiellement comprises dans le PNR.

Mobilise le Conseil scientifique et ses membres pour contribuer à la définition et à la mise en place de programmes de recherche.

Facilitateur:

Défricheur :

Explore les possibilités de réciprocité dans ses domaines de mission, avec l'agglomération toulousaine et les territoires de la vallée de la Garonne ou du Languedoc.

Animateur:

Chef d'orchestre ou chef de file :

Médiateur :

Partenaire:

Se mobilise dans les réseaux de coopération dans les domaines de sa Charte.

Entretient et anime le lien permanent avec les parcs naturels d'Occitanie, des Pyrénées françaises et de France.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et Intercommunalités s'engagent à :

Participer aux dynamiques intercommunales et rechercher les synergies et les économies d'échelles.

Impulser ou s'impliquer dans des projets de coopération.

Organiser et conduire un dialogue permanent entre les intercommunalités.

Communiquer auprès des habitants les objectifs et les enjeux des coopérations.

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Impulser et mettre en place des projets de coopérations dans ses domaines de compétences.

Soutenir les projets de coopérations, en matière technique et/ou financière.

La Région Occitanie s'engage à :

Impulser et mettre en place des projets de coopérations dans ses domaines de compétences.

Soutenir les projets de coopérations, sur le plan technique et/ou financier, en particulier les démarches innovantes urbain*rural.

Appuyer au sein du SRADDET (en révision), les logiques et les démarches de coopération inter-territoriales.

Mobiliser le Parlement de la Montagne en tant que creuset pour l'émergence des projets de coopération.

Favoriser les interconnexions et la mobilité est-ouest de et vers les Pyrénées Ariégeoises, notamment au travers du réseau LiO.

Informer le SMPNR et les collectivités du PNR des programmes et des dispositifs de coopération dont elle a la charge ou la connaissance.

L'Etat et ses établissements publics s'engagent à :

Soutenir les projets en faveur de la coopération.

Soutenir et participer à la mise en œuvre de projets innovants et expérimentaux.

Mesure 2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales

CONTEXTE

Le PNR a la particularité d'être doublement frontalier : il borde l'Espagne (Catalogne) et l'Andorre sur sa frange méridionale. Il est limitrophe sur la quasi-totalité de cette bordure de trois parcs naturels, catalan – le Parc natural de l'Alt Pirineu - ou andorrans – les parcs naturals Vall de Sorteny et de Les Valls del ComaPedrosa.

Les échanges des habitants des Pyrénées Ariégeoises avec leurs voisins catalans et andorrans – le « versant sud » – ont de tout temps été très intenses. Dans cette lignée, la Charte 2009 du PNR prévoyait de développer les coopérations transfrontalières, ce qui a notamment conduit à l'émergence de nombreuses collaborations et à la création en 2018 du Parc Pyrénéen des Trois Nations (PP3N), entité originale qui forme le plus vaste espace protégé transfrontalier d'Europe de l'ouest. Ensemble, et avec d'autres acteurs, les 4 parcs naturels réunis dans le PP3N portent de nombreux projets dont celui d'une reconnaissance commune à l'UNESCO en qualité de Territoire Mondial de Biosphère.

D'autres coopérations intéressent également d'autres acteurs dans divers domaines et se déploient sur tout ou partie de la chaîne des Pyrénées dans le cadre de programmes européens comme le FEDER POCTEFA : Conseil départemental de l'Ariège, Mairie de Foix, Communauté de communes Couserans-Pyrénées... pour ne citer que quelques collectivités impliquées.

Bien que compliquée et ralentie par le relief du massif, la coopération transfrontalière est aujourd'hui un fait croissant dans les Pyrénées Ariégeoises, pour divers acteurs et divers sujets. Il y a pour cela une forte mobilisation, entretenue par une volonté d'ouverture. La Charte du PNR doit y contribuer.

Au-delà du transfrontalier, le développement des coopérations internationales avec des territoires de l'Union Européenne ou hors Union Européenne est également un objectif du PNR. S'agissant prioritairement d'ancrer l'action du PNR au service de son territoire et de ses acteurs, la coopération et les échanges avec les territoires hors Union Européenne (Andorre mise à part) est construite avec eux dans des logiques de réciprocités et de gains mutuels.

OBJECTIFS

Créer le Territoire Mondial de Biosphère UNESCO Transfrontière du Parc Pyrénéen des Trois Nations. (Patrimoine, paysages, cc)

Organiser et faire vivre la gouvernance transfrontalière du Territoire Mondial de Biosphère UNESCO et du Parc Pyrénéen des Trois Nations. (mesure 1.1.3)

Mobiliser les collectivités et les autres acteurs locaux dans le renforcement des coopérations transfrontalières et internationales.

Faire émerger des projets concrets et durables de coopérations transfrontalières et internationales, multiacteurs. (mesure 1.1.3)

Accroître la mobilisation des financements de coopération, notamment européens.

Inscrire les Pyrénées Ariégeoises parmi les territoires de montagne français les plus dynamiques en matière de coopération.

EXEMPLES D'ACTIONS

Assurer la veille et l'information territoriale sur les dispositifs et les financements de coopération.

Organiser des moments transfrontaliers de rencontre et d'échanges mutuels, y compris de travail, entre les habitants et les acteurs : rencontres estivales aux cols pyrénéens, « Ateliers Pro », séminaires, voyages d'études... (mesure 1.1.2)

Organiser des manifestations ou des évènements transfrontaliers destinés aux habitants : marchés de produits locaux, spectacles... (mesure 1.1.2)

Aider le référencement des produits locaux dans les lieux de commercialisation en Andorre et en Espagne. (mesure 2.3.2)

Favoriser la mobilité et l'itinérance transfrontalière : itinéraires de randonnée, refuges de montagne, différentes formes de mobilité dont transports en commun (lignes SNCF de la vallée de l'Ariège), amélioration des infrastructures (RN 20). (mesure 2.1.3)

Favoriser l'émergence de programmes de recherche issus de la coopération transfrontalière, appuyés sur les domaines de la Charte du PNR et les centres universitaires et de recherche des Pyrénées Ariégeoises : pôle universitaire de Foix, CIMES, CNRS de Moulis... (mesure 1.1.1)

Mettre en place des programmes de formation au catalan et à l'espagnol pour jeunes et adultes, dans le cadre professionnel ou non. (mesure 1.2.1)

Organiser la communication et la valorisation internationale autour de la reconnaissance Territoire de Biosphère UNESCO. (mesure 1.3.3)

Associer les territoires voisins pour garantir la continuité de la Trame verte et bleue à l'échelle transfrontalière. (mesure 3.2.3)

Organiser et mettre en place des opérations de suivi et d'inventaires partagés : corridors écologiques, paysages, flore et faune remarquable (bouquetin, lézard d'Aurelio, rapaces...), patrimoine pastoral, minier, historique... (mesures 3.2.1, 3.2.3) (Patrimoine)

Développer les différentes formes immersives d'échanges de jeunes (séjours, randonnées-itinérances, chantiers internationaux, volontaires...) (mesure 1.2.2)

Mettre en place un « club » de professionnels de l'accueil hispanophone et/ou catalanophone.

Faire vivre un réseau d'échanges et de coopérations des chargés de mission « Europe-Coopération » des collectivités (Leader, Poctefa...).

Appuyer l'association des Amis du Parc et les autres associations culturelles, patrimoniales ou autres, dans leurs échanges internationaux et projets de coopération

Mettre en place des initiatives durables de type jumelage entre collectivités, collèges, centres culturels et pôles jeunesse.

Lien avec les paysages : Les politiques et actions de coopération en transfrontalier et à l'international peuvent être le cadre et le support de la mise en œuvre des actions de la Charte sur les paysages, avec un effet démultiplicateur : ouverture, apports de références et de méthodes, réseaux et échanges entre les acteurs, actions communes, mobilisation de financements...

Lien avec le changement climatique: Les politiques et actions de coopération en transfrontalier et à l'international peuvent être le cadre et le support de la mise en œuvre des actions de la Charte sur le climat, avec un effet démultiplicateur: ouverture, apports de références et de méthodes, réseaux et échanges entre les acteurs, actions communes, mobilisation de financements...

Lien avec la santé environnementale : Les politiques et actions de coopération en transfrontalier et à l'international peuvent être le cadre et le support de la mise en œuvre des actions de la Charte sur la santé environnementale, avec un effet démultiplicateur : ouverture, apports de références et de méthodes, réseaux et échanges entre les acteurs, actions communes, mobilisation de financements...

Lien avec les patrimoines : Les politiques et actions de coopération en transfrontalier et à l'international peuvent être le cadre et le support de la mise en œuvre des actions de la Charte les patrimoines, avec un effet démultiplicateur : ouverture, apports de références et de méthodes, réseaux et échanges entre les acteurs, actions communes, mobilisation de financements... En outre, lla présence de patrimoines communs (ex. patrimoine lié à la pierre sèche, patrimoine pastoral, patrimoine lié au fer, patrimoine naturel...) peut donner lieu à des actions coordonnées dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations.

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont ceux spécialisés ou particulièrement dédiés au massif des Pyrénées ou à la coopération transfrontalière ou internationale : ANCT (Commissariat de Massif des Pyrénées), SGAR Occitanie, Ambassade de France en Andorre, MOT, Agence des Pyrénées, CTP, OPCC, Eurorégion Pyrénées Méditerranée, Forespir, Fédération des PNR, AFD, Euromontana, Europarcs...

INDICATEURS

Indicateur de territoire

Nombre de manifestations et rencontres transfrontalières impliquant les habitants.

Indicateurs d'évaluation de mise en œuvre de la charte

Evolution des financements levés

Nombre de projets communs d'adaptation au changement climatique

REFERENCES AU PLAN DE PARC

id	Ambition	Orientation	Mesure	Item
32	2	2.2	2.2.2	Axes de coopération transfrontalière avec dimension culturelle, touristique et économique

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège:

Accompagnateur:

Appuie les acteurs publics et privés et les projets de coopération dans ses domaines de mission.

Opérateur :

Porte le Territoire de Biosphère UNESCO dans sa composante française et coopère dans sa création en transfrontalier.

Forme ses agents à la pratique de l'espagnol et/ou du catalan et les mobilise dans des projets de coopération.

Renforce ses compétences et sa structuration pour la mobilisation des fonds européens.

Monte et porte des projets de coopération, en tant que partenaire ou chef de file (INTERREG).

Participe à l'accueil et à l'information de délégations étrangères, dans ses domaines de mission.

Assemblier:

Met en relation les acteurs du Parc Pyrénéen des Trois Nations pour favoriser les projets de coopération.

Facilitateur:

Mobilise le Conseil scientifique et ses membres pour contribuer à la définition et à la mise en place de programmes de recherche.

Défricheur :

Animateur:

Entretient et anime le lien permanent avec les parcs naturels du Parc Pyrénéen des Trois Nations.

Chef d'orchestre ou chef de file :

Co-organise la gouvernance du Parc Pyrénéen des Trois Nations et du Territoire de Biosphère UNESCO.

Médiateur :

Partenaire:

S'implique dans la dynamique animée par la Fédération des PNR, pour la promotion des PNR à l'international et participe à des projets de coopération internationale.

Se mobilise dans les réseaux de coopération pyrénéens dans les domaines de sa Charte : GREEN, OPCC, REPV...

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et Intercommunalités s'engagent à :

Impulser ou s'impliquer dans des projets de coopération transfrontalière.

Soutenir les projets de coopération et en particulier pour une bonne appropriation et implication des habitants.

Mettre en place et faire vivre dans chaque intercommunalité une stratégie de coopération transfrontalière et internationale.

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Mobiliser une ingénierie spécialisée dans les fonds européens en accompagnement à ses politiques et aux acteurs territoriaux.

Reconnaître le SMPNR comme opérateur et interlocuteur pour les projets de coopération.

Informer le SMPNR et les collectivités du PNR des programmes et dispositifs de coopération dont il a connaissance. Impulser et mettre en place des projets de coopérations dans ses domaines de compétences.

Soutenir les projets de coopérations, en matière technique et/ou financière.

La Région Occitanie s'engage à :

Reconnaître le SMPNR comme opérateur et interlocuteur pour les projets de coopération.

Impulser et mettre en place des projets de coopérations dans ses domaines de compétences.

Soutenir les projets de coopérations, en matière technique et/ou financière.

Informer le SMPNR et les collectivités du PNR des programmes et des dispositifs de coopération dont elle a la charge ou la connaissance.

Poursuivre son soutien à l'OPCC (Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique) et promouvoir son interaction avec les territoires infrapyrénéens.

Proposer une gouvernance de la CTP (Communauté de Travail des Pyrénées) en interaction avec les territoires infrapyrénéens.

L'Etat s'engage à :

Soutenir les projets en faveur de la coopération transfrontalière et internationale

Soutenir et participer à la mise en œuvre de projets innovants et expérimentaux

Favoriser les interconnexions et la mobilité nord-sud au sein du massif pyrénéen, notamment par la RN 20 et la RN 125 dans le Comminges.

Associer le SMPNR aux groupes de travail favorisant le dialogue et les échanges franco-andorrans.

Mobiliser ses services (Douanes, DRAAF...) pour faciliter la commercialisation des produits dans l'espace andorran, hors UE.

Dans ses programmes pédagogiques, y compris les échanges scolaires internationaux, favoriser le maintien de l'espagnol et l'émergence d'options de catalan.

ORIENTATION 2.3 : INSTAURER ET SOUTENIR UN MODELE ECONOMIQUE DURABLE, SOBRE ET SOLIDAIRE

Mesure 2.3.1 - Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire

CONTEXTE

La transition vers une économie circulaire est un moteur essentiel de l'objectif de l'Union Européenne visant à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 tout en contribuant à créer une croissance et des emplois durables. Elle a des répercussions politiques et réglementaires importantes qui affecteront les emplois de demain.

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte du 17 aout 2015 impose aux territoires une gestion plus vertueuse des déchets, par la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Occitanie (2019), intégré au SRADDET, s'inscrit dans la dynamique de l'économie circulaire avec une trajectoire « zéro gaspillage et zéro déchet ».

Initié en 2018, le Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC), adossé au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), a été adopté en novembre 2019. Ce plan vise à accompagner les acteurs et les territoires pour une transition vers l'économie circulaire.

De nombreux opérateurs disséminés dans les Pyrénées Ariégeoises (entreprises, associations) conduisent des initiatives et des projets d'économie circulaire. Ces démarches se sont développées dans différents secteurs (alimentation, circuit-courts, gestion des déchets, réparation et réemploi, filière bois, artisanat, industrie, etc.). Elles témoignent d'une véritable dynamique en faveur de ce modèle d'économie, pourvoyeur d'emplois et générateur de lien social et de performance écologique. Certaines démarches bénéficient d'accompagnement d'acteurs institutionnels comme les chambres consulaires, le SMPNR, l'ADEME ou la Région Occitanie. Cependant, ces initiatives ne s'inscrivent pas suffisamment dans une approche systémique et territoriale.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de diagnostic de l'économie circulaire à l'échelle des Pyrénées Ariégeoises. Une étude a été menée sur le potentiel de l'économie circulaire dans le Haut-Salat en 2017.

Le SMPNR a bénéficié en 2019 d'une aide annuelle de la DREAL qui lui a permis d'initier la création d'un comité technique réunissant tous les partenaires et les acteurs locaux impliqués dans l'économie circulaire : Conseil de Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège, Intercommunalités du PNR, SMECTOM, Chambres Consulaires, ADEME, DREAL, DDT, associations, porteurs de projet... Ce comité a pour but d'être une instance de réflexion pour stimuler et accompagner l'économie circulaire dans les Pyrénées Ariégeoises : quels besoins, quelles attentes sur le territoire ? Quelles connaissances ? Quels projets menés ou à venir ? Le SMPNR a aussi pu dans ce cadre accompagner de manière coordonnée des initiatives en faveurs de l'économie circulaire, sur les thématiques du développement de la monnaie locale, de l'appui aux ressourceries, de l'accompagnement de la stratégie de valorisation des déchets de l'abattoir de Saint Girons, et de la structuration des acteurs locaux de la réparation, du réemploi et de la réutilisation.

Enfin, le SMPNR a initié au niveau national la création d'un référentiel Valeurs Parc consacré aux activités de production en économie circulaire. Il peut désormais déployer sa marque pour accompagner et valoriser les initiatives économiques s'inscrivant dans ce domaine.

OBJECTIFS

Organiser le pilotage et le déploiement de l'économie circulaire en mettant en place une gouvernance territoriale multi-acteurs. (mesure 1.1.3)

Mobiliser tous les acteurs autour du développement de l'économie circulaire. (mesure 1.1.3)

Organiser les filières, structurer les projets et valoriser les démarches d'économie circulaire. (mesure 2.3.2) Amener les habitants à intégrer l'économie circulaire comme une composante essentielle de leur mode de consommation. (mesure 1.1.2)

Viser l'excellence dans la valorisation et le traitement circulaire des déchets locaux. (Transformer tout déchet qui peut l'être en ressource. Recycler tout déchet qui ne peut être valorisé localement). (mesure 2.3.2)

Atteindre le « 0 plastique ».

EXEMPLES D'ACTIONS

Etablir un pilotage opérationnel et participatif pour l'économie circulaire, animé par le SMPNR et à l'échelle des Pyrénées Ariégeoises, pour accompagner son développement (élaboration et mise à jour permanente du diagnostic du territoire, mise en lien des acteurs entre eux et avec les politiques publiques, prise d'orientations en prenant systématiquement en compte cette dimension) d'ici 2025. (mesure 1.1.3)

Bâtir une stratégie économie circulaire par intercommunalité d'ici 2030.

Approfondir les diagnostics sur les potentiels d'économie circulaire dans les Pyrénées Ariégeoises et les complémentarités possibles, en fonction des secteurs d'activité, des besoins et des opportunités. (mesure 1.1.1) Structurer l'offre de biens et services « Réparation/Réutilisation/Réemploi » par la mise en place d'un schéma départemental des ressourceries d'ici 2030.

Mettre en place des actions pour éduquer à l'économie circulaire : expliquer, faire connaître et accompagner le changement de mode de consommation. Encourager une consommation responsable auprès des habitants. Rendre la consommation « Réparation/Réutilisation/Réemploi » « tendance », par du design et de la communication. Organiser des évènementiels grand-public autour de la consommation « économie circulaire ». (mesure 1.2.1)

Organiser des opérations exemplaires avec les professionnels mettant en avant l'économie circulaire (Répar'Acteurs, 0 déchets, éco-défis, ...).

Créer des zones d'activités « Réparation/Réutilisation/Réemploi » dans les Pyrénées Ariégeoises, centralisant les missions et les services autour de l'économie circulaire et maillant le territoire. (mesure 3.4.1)

Accompagner la monnaie locale (le Pyrène) pour qu'elle soit massivement implantée dans les Pyrénées Ariégeoises et utilisée par tous. Déployer cette monnaie locale pour que de nombreux services et biens soient facilement accessibles, présents partout, et facilement payables. (mesure 2.3.2)

Structurer des filières de recyclage/valorisation adaptées pour tous les déchets et à tous les secteurs d'activité (BTP, agriculture...). (mesure 2.3.2)

Développer de nouvelles filières de valorisation dans une démarche d'économie circulaire. (mesure 2.3.2) Encourager l'utilisation de matériaux recyclables et recyclés.

Valoriser les déchets verts et organiques par le compostage, le broyage/paillage et la méthanisation. (mesure 2.1.2) Valoriser les initiatives d'écoconception et d'allongement des durées de vie (consignes, écoconstruction, ressourceries).

Systématiser la prise en compte de l'Ecologie Industrielle de Territoire (EIT) dans les stratégies de développement ou d'installation d'entreprises dans les Pyrénées Ariégeoises.

Stimuler, accompagner et valoriser l'innovation des entreprises en matière d'économie circulaire.

Accompagner le réseau Valeurs Parc vers une exemplarité au regard de l'économie circulaire.

Faire du SMPNR une structure exemplaire dans son fonctionnement (achats, pratiques), au regard de l'économie circulaire. Mettre en avant les pratiques vertueuses mises en place. (mesure 1.1.2)

Lien avec les paysages : -

Lien avec le changement climatique : L'économie circulaire privilégie un schéma de production en « boucle », permettant la création de valeur positive à chaque étape, évitant le gaspillage des ressources, tout en assurant le bien-être des individus. Les flux de matières et d'énergie y sont optimisés. Progresser d'une économie linéaire vers une économie circulaire doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en participant à la relocalisation de l'économie.

Lien avec la santé environnementale: La transition vers une économie circulaire permettra de réduire et d'orienter les flux de matériaux déchets, on peut donc en attendre une meilleure maîtrise des flux de substances polluantes, néfastes à la santé humaine, animale à l'eau et à l'environnement. Elle aura également des conséquences sur la sécurité et la santé des travailleurs, par exemple sur les emplois des secteurs liés à la maintenance et à la réparation, au démontage et au recyclage.

Lien avec les patrimoines : -

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont ceux spécialisés ou particulièrement dédiés aux déchets et à l'économie : SMECTOM, chambres consulaires, ADEME, ressourceries, entreprises, porteurs de projet, forestiers, agriculteurs, consommateurs, exploitants et délégataires, prestataires de services, associations et collectifs, GRAINE Occitanie, etc.

INDICATEURS

Indicateur de territoire

Evolution du tonnage de déchets et du taux de réutilisation/réemploi/recyclage

LIEN PLAN DE PARC

id	Ambition	Orientation	Mesure	Item
34	2	2.3	2.3.1	Zones où développer l'Ecologie Industrielle de Territoire (EIT)

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège:

Impulse le déploiement de politiques locales favorisant le développement de l'économie circulaire.

Accompagnateur:

Accompagne les projets, notamment pour trouver des soutiens méthodologiques et financiers, ou en mobilisant des financements participatifs.

Accompagne et conseille les collectivités et les autres acteurs dans leurs projets et leurs démarches.

Veille à la bonne prise en compte des dimensions de l'économie circulaire dans les projets mis en place.

Opérateur :

Essaime et mutualise les bonnes pratiques.

Montre l'exemple par son propre fonctionnement.

Assembleur:

Fédère et coordonne les acteurs membres du réseau de l'économie circulaire dans les Pyrénées Ariégeoises, pour créer une vrai gouvernance partagée opérationnelle.

Initie des partenariats, afin de favoriser l'émergence d'actions et de projets structurants.

Facilitateur:

Apporte de l'expertise par son intervention directe ou en mobilisant de l'ingénierie extérieure.

Défricheur :

Est force de propositions dans la création de projets d'économie circulaire.

Animateur :

Anime le comité technique chargé du développement de l'économie circulaire dans les Pyrénées Ariégeoises.

Chef d'orchestre ou chef de file :

Est chef de file en matière d'économie circulaire territoriale.

Médiateur :

Partenaire:

Est partenaire des actions structurantes portées par les acteurs locaux de l'économie circulaire et participe à leur promotion.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les Intercommunalités s'engagent à :

Développer une stratégie de développement de l'économie circulaire.

Intégrer des critères de qualité et de respect de l'environnement et du développement durable (notamment économie circulaire) dans leurs politiques d'achats.

Rechercher l'exemplarité dans la production et la gestion de leurs propres déchets. Conduire les établissements dont elles ont la gestion vers des démarches de prise en compte de l'économie circulaire.

Elles facilitent les démarches citoyennes et associatives en lien avec l'économie circulaire.

Encourager et faciliter l'installation de porteurs de projets en économie circulaire et favoriser les coopérations circulaires entre entreprises.

Devenir utilisatrices de la monnaie locale « Pyrène ».

Soutenir et promouvoir les initiatives locales relevant de l'économie circulaire. Participer à la création et au développement de filières favorisant l'économie circulaire.

Structurer l'offre de biens et de services « 3RE », en créant et mettant en œuvre un schéma départemental des ressourceries. Mobiliser le foncier et le bâti dont elles disposent ou identifiés comme disponibles pour soutenir les démarches d'économie circulaire. Être proactives pour la création de ressourceries, repair cafés...

Viser l'excellence dans le tri, le traitement la valorisation des déchets locaux. Contribuer au développement le plus large possible de filières de recyclage et de réutilisation des déchets et des matériaux.

Participer à l'information et à l'incitation des habitants et des acteurs locaux à recourir à l'économie circulaire.

Mettre en œuvre un plan de résorption de l'usage des plastiques.

Développer la collecte des biodéchets et accompagner les professionnels dans cette démarche

Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives

Mettre en place des plateformes de dépôt-réutilisation sur la pierre naturelle, les ardoises, les lauzes, le bois de menuiserie...

Mettre en place des plans de gestion et des programmes de réduction des déchets dans leurs services

Permettre dans les documents d'urbanisme la mise en place de sites de méthanisation en zone agricole Agir pour la résorption de dépôts sauvages.

Travailler sur la faisabilité d'une tarification incitative.

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Accompagner le SMPNR dans sa stratégie territoriale et ses actions de développement de l'économie circulaire, dans une logique d'efficience territoriale.

Dans la continuité de l'accompagnement des collectivités gestionnaires des services déchets techniquement et financièrement pour la réalisation de leurs projets et l'exploitation de leur service, le Département de l'Ariège s'engage dans le respect du programme d'intervention départemental en vigueur, à :

poursuivre l'accompagnement financier des projets portés par les structures compétentes afin de garantir la même qualité de service à l'ensemble des usagers et la protection de l'environnement.

poursuivre la réhabilitation des équipements et des anciennes décharges.

soutenir les démarches de prévention des déchets.

faire preuve d'exemplarité dans la gestion de ses déchets en participant ainsi à la mise en place de filières locales de valorisation en cohérence avec les objectifs de l'économie circulaire.

sensibiliser les citoyens en soutenant les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable portées par des structures et les dispositifs locaux (ex. Territoires Educatifs, etc.).

La Région Occitanie s'engage à :

Dans le cadre du Plan Régional Occitanie de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de son Plan Régional d'Actions pour l'Économie Circulaire (PRAEC), la Région Occitanie s'engage à :

Promouvoir et accompagner les démarches territoriales d'économie circulaire et notamment leur animation et l'appui aux porteurs de projets

Accompagner le SMPNR dans sa stratégie territoriale et ses actions de développement de l'économie circulaire. Accompagner le SMPNR dans ses projets de prévention et de réduction et des déchets dans les espaces naturels

(ex. Eco-Attitude en Altitude). Soutenir les projets innovants, les démarches collectives et citoyennes.

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

A la demande des maires, traiter les signalements des dépôts sauvages, carcasses de véhicules ou autres déchets qui pourraient relever de sa compétence.

Contribuer au développement de l'économie circulaire dans le cadre de sa politique de soutien aux projets de territoires.

Accompagner et soutenir les actions engagées par le SMPNR et les collectivités en faveur de l'économie circulaire. Assurer un relais des appels à projets nationaux en faveur de l'économie circulaire et autres expérimentations. Développer une législation favorable au développement de l'économie circulaire (limitation des déchets et emballages à la source, limitation de la publicité consumériste, interdiction de l'obsolescence programmée,...)

Mesure 2.3.2 - Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques

CONTEXTE

Le développement économique et social est l'une des missions des Parcs naturels régionaux. Cela consiste à développer l'économie du territoire, à augmenter sa richesse globale, à renforcer la solidarité entre les habitants sans épuiser les ressources naturelles, sans participer au réchauffement climatique, sans compromettre l'équilibre des écosystèmes. Cela implique une certaine approche de développement économique, valorisant les ressources locales, dans une démarche de mise en réseau, de filières, de circuits-courts, une économie porteuse de sens et plus humaine, écologique, en lien avec les valeurs de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de fonctionnalité. Une économie où un tourisme durable, respectueux des milieux et des habitants, fondé sur la valorisation des patrimoines, occupe une juste part dans l'économie et l'organisation du territoire.

L'essentiel de la production agricole du PNR est de la production d'animaux d'élevage (bovins et ovins pour la viande) très peu finalisée et transformée sur place. Ces productions sont essentiellement destinées à être engraissées sur les marchés étrangers, et ne dégagent pas une valeur ajoutée suffisante pour la majorité des éleveurs. Les filières locales de valorisation de la viande par les marques ou les signes officiels de qualité touchent très peu d'éleveurs. L'abattoir de Saint-Girons joue un rôle essentiel dans la transformation de la viande, mais aussi pour les agriculteurs en vente directe ainsi que les bouchers abatteurs et les entreprises de transformation de produits carnés. Cet abattoir contribue fortement au développement d'une filière locale.

La transformation laitière des Pyrénées Ariégeoises occupe une part importante de l'économie agro-alimentaire, mais la production laitière locale a considérablement régressé au cours des 20 dernières années. Cette production laitière, principalement orientée en bovins lait, est valorisée à 1/3 sur le pôle fromager du Couserans, les 2/3 restants étant exportés. Paradoxalement, les 8 entreprises laitières artisanales et industrielles des Pyrénées Ariégeoises, s'approvisionnent en lait en partie locale (Ariège, Haute Garonne) pour le lait de vache, et doivent importer très majoritairement le lait de brebis et de chèvre. Le PNR des Pyrénées Ariégeoises compte également une cinquantaine de producteurs fermiers transformateurs dans les 3 laits. La filière fromagère des Pyrénées Ariégeoises peut s'appuyer sur le label IGP Tomme des Pyrénées, que ce soit en lait pasteurisé ou en lait cru.

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises est par ailleurs riche d'une grande diversité de « petits producteurs à forte valeur ajoutée » (légumes, fruits, petits élevages, miels, autres productions diversifiées...), commercialisant essentiellement en circuits courts leurs productions très qualitatives. La production est néanmoins insuffisante pour répondre aux besoins de la consommation locale. Dans ces différents secteurs de production, les modes de production et l'organisation collective ne permettent pas d'approvisionner de manière régulière la restauration collective ou commerciale, les artisans, les commerces locaux ou les GMS.

Le pôle de production agro-alimentaire situé autour de Saint Girons regroupe un tissu riche et diversifié de transformateurs industriels et artisanaux, dont les clients sont majoritairement situés hors Ariège (échelle nationale). Les circuits d'approvisionnement de ces entreprises font « plus ou moins » appel à des ressources locales.

Les Pyrénées Ariégeoises sont par ailleurs riches de nombreux savoir-faire artisanaux traditionnels, dont certains basés sur l'utilisation historique de matières premières locales emblématiques (bois, vannerie, laine, pierre...). Les nombreux artisans travaillant sur ces métiers manquent actuellement de structuration et de valorisation.

La commercialisation en circuits courts s'est fortement développée sur les dernières années dans les Pyrénées Ariégeoises (marchés, AMAP, drive, locavores, vente directe). Ces différentes modalités de vente constituent un véritable « art local de vivre et de consommer ».

Les Pyrénées Ariégeoises comptent peu de signes officiels de qualité (AOP, IGP, Label Rouge) et ceux existants sont peu développés. Seule la production en Agriculture Biologique est significativement développée dans les Pyrénées Ariégeoises.

Le territoire dispose d'une plate-forme logistique de distribution des produits locaux alimentaires : la SCIC « Terroirs Ariège Pyrénées », qui permet d'approvisionner les établissements de restauration collective du département.

L'activité touristique des Pyrénées Ariégeoises est désormais reconnue par les institutions et les habitants comme facteur indispensable au développement économique. A l'échelle de l'Ariège, le tourisme représente 2533 emplois salariés, soit 7% de l'emploi salarié du département. Vecteur de pluriactivité, le tourisme permet de manière non négligeable de conforter des activités économiques primaires, secondaires ou tertiaires et de proposer des emplois saisonniers qui favorisent l'installation de nouveaux habitants. L'activité touristique permet également de valoriser le secteur non marchand, en participant au maintien des patrimoines, notamment l'habitat traditionnel souvent rénové pour la location ou les résidences secondaires.

Les atouts naturels, culturels et identitaires des Pyrénées Ariégeoises en font un territoire attrayant pour l'installation de nouveaux habitants en recherche d'un modèle économique plus résilient, frugal et solidaire. L'activité touristique conforte bien souvent les ambitions des porteurs de projet pluriactifs et propose une offre de tourisme vert et de nature, relevant le défi de la guiétude.

Le SMPNR, jusque-là peu présent dans l'organisation locale du tourisme déjà fortement structurée, doit apporter sa contribution et notamment sur les sujets à la croisée des thématiques touristiques et environnementales.

La marque "Valeurs Parc" s'adresse aux acteurs économiques agricoles, artisanaux, industriels ou touristiques. Elle permet de qualifier une offre de produits et de services répondant à des critères exigeants en matière d'attachement au territoire, de dimension humaine et de respect de l'environnement. La marque Valeurs Parc s'est implantée dans le paysage local et réunit aujourd'hui un réseau de 140 professionnels.

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège développe actuellement la marque Ariège « Noù » pour les produits alimentaires, sur la base de cahiers des charges moins exigeants, et avec une ambition commerciale forte (création d'une ambassade d'Ariège à Toulouse, de corners dans les commerces...).

OBJECTIFS GLOBAUX

Accroître la valeur ajoutée des filières économiques.

Pérenniser les filières traditionnelles et stimuler les nouvelles productions innovantes.

Structurer les filières en circuits courts, dans une logique de relocalisation de la consommation.

Exporter et vendre les Pyrénées Ariégeoises à l'échelle régionale voire nationale et transfrontalière. (mesures 2.2.1, 2.2.2) (Patrimoines)

Optimiser l'utilisation des ressources locales.

Accompagner les activités vers des pratiques écologiques et économiquement viables. (mesure 3.2.2)

Permettre à l'économie touristique de venir compléter la production de valeur ajoutée sur un territoire déjà structuré et équilibré économiquement.

Faire du PNR une destination reconnue de tourisme durable, (mesure 3,4,4) (Patrimoines)

Créer des dynamiques collectives pour faire face aux défis de l'économie et accompagner à l'accueil des porteurs de projets. (mesure 1.3.1)

Principaux objectifs par domaine d'activité

Filières agricoles et agro-alimentaires

Soutenir une activité d'élevage herbivore allaitant essentielle, tout en répondant aux enjeux d'une agriculture économes et autonomes, écologique, rémunératrice et adaptée au changement climatique. (mesure 3.4.2)

Organiser une filière élevage allaitant permettant répondre à la demande locale, et redynamiser une production laitière qualitative (lait à l'herbe, sans ensilage ni OGM, pâturage extensif). (mesure 2.3.3) (Patrimoines)

Valoriser les races et les variétés locales et/ou rustiques en contribuant à leur valorisation économique et en mettant en avant leur rôle pour la gestion des espaces. (Patrimoines)

Développer des filières alimentaires territoriales structurées, à « forte valeur ajoutée » (maraîchage, arboriculture et petits fruits, apiculture, céréales, autres diversifications), qui s'inscrivent dans une vraie logique de développement durable. Installer et former des producteurs dans les activités déficitaires jugées stratégiques. Mettre en place une politique d'installation et de diversification de l'agriculture, pour accroître la capacité à produire du territoire dans ces domaines. Développer l'autonomie de ces filières. Augmenter la souveraineté alimentaire, pour répondre avant tout aux besoins du territoire. (mesure 2.3.3)

Développer et valoriser l'offre proposée par les petites exploitations innovantes et agroécologiques, commercialisant en circuits ultra-courts, qui constitue une richesse et une diversité reconnues des Pyrénées Ariégeoises. (mesure 2.3.3)

Maintenir, moderniser et déployer des outils collectifs de production, de transformation, de logistique et de commercialisation. Renforcer les dynamiques collectives, inter-filières et les réseaux. (mesure 1.1.3)

Maintenir et développer les outils d'abattage, de découpe et de transformation en Ariège. Développer l'abattage à la ferme. Valoriser la dimension pastorale de l'élevage auprès des consommateurs. (Patrimoines)

Organiser une fête de la viande locale de qualité (une grande fête thématique ancrant la filière dans le territoire aux yeux des consommateurs). Développer l'IGP « Tomme des Pyrénées au lait cru ». Prendre appui sur la fête du fromage pour développer une offre découverte des fromages des Pyrénées Ariégeoises.

Impulser une montée en gamme des productions agricoles, allant vers des labels et des marques territoriales porteuses de qualité. Développer la certification des productions par les signes officiels de qualité (AB, IGP, Labels Rouge). Développer en particulier le potentiel de production en agriculture biologique des Pyrénées Ariégeoises.

Quid du bassin agro-alimentaire du Couserans?

(Patrimoines)

Artisanat d'art, laine et autres artisanats traditionnels

Valoriser la richesse et la diversité des savoir-faire artisanaux à travers des organisations collectives à forte notoriété (labellisation d'une cité des métiers d'art, organisation d'une manifestation de valorisation des produits et des savoir-faire, à vocation départementale et régionale). (Patrimoines)

Promouvoir les démarches d'artisanat reposant sur la valorisation de ressources locales (terre, pierre, bois, matières végétales, laine, déchets).

Redonner de la valeur à la laine, en appuyant une traçabilité et une valorisation locale et pyrénéenne. Développer les usages innovants de cette matière.

Filière Bois mesure 3.5.2)

Filière Pierre et carrières (mesure 3.1.2 ?)

Filières touristiques

Inscrire l'offre de produits et de services au cœur de la stratégie de promotion touristique des Pyrénées Ariégeoises. Continuer à construire et à structurer l'offre écotouristique des Pyrénées Ariégeoises.

Améliorer l'offre pour tous les publics. Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels. (mesure 3.4.4) Conforter le réseau de professionnels Valeurs Parc comme promoteur de l'offre écotouristique du Parc. Créer des synergies et des complémentarités multi-filières grâce à la marque Valeurs Parc et aux autres démarches territoriales. S'appuyer sur les patrimoines remarquables et les ressources du Parc pour construire une offre innovante (ciel étoilé, géologie, grande faune, patrimoine, terroir, art de vivre ...). (Patrimoines)

S'appuyer sur les coopérations transfrontalières existantes pour développer une offre touristique transnationale. (mesure 2.2.2) Engager une coopération régionale plus aboutie avec les Parcs d'Occitanie. (mesure 2.2.1)

Promouvoir et structurer l'itinérance. Accompagner et initier des dynamiques de structuration de sentiers, circuits et mise en tourisme de l'offre d'itinérance (Voies vertes, GR nationaux et transnationaux, circuits transfrontaliers, GTVTT...). (mesure 2.1.3)

Réussir le défi de la rénovation du parc d'hébergements touristiques en s'appuyant à la fois sur la demande des clients et les enjeux du changement climatique. (cc)

Accompagner les filières de pleine nature et les pratiquants vers un développement maitrisé des activités, des espaces et des paysages naturels. Promouvoir et développer l'approche « chacun sa trace ». (mesure 3.4.4) Réussir l'évolution des stations de ski ou nordique en station 4 saisons.

Proposer une offre de mobilité touristique et de loisirs décarbonés. (mesure 2.1.3)

Permettre l'accueil des visiteurs à faible revenu et budget modéré.

Proposer une politique ambitieuse pour le développement du tourisme nature à l'intention des personnes en situation de handicap.

Faire des Pyrénées Ariégeoises une destination tourisme nature. Valoriser les sites naturels et culturels remarquables et aider les acteurs du tourisme nature et de l'éducation à l'environnement à l'interprétation de leurs patrimoines. (Patrimoines)

Filière thermale

Sécuriser la ressource en eau thermale. Mettre à niveau les infrastructures et positionner les stations sur des créneaux porteurs. Valoriser l'appartenance à un territoire « générateur de bonne santé »

Filières de l'économie circulaire mesure 3.4.4)

Toutes filières

Densifier et réhabiliter les zones d'activités économiques existantes en priorité (remplissage de 80% minimum avant toute création de nouvelles ZAE). Faciliter l'installation d'activités locales, prioritairement au sein ou à proximité de la tache urbaine.

Promouvoir l'économie sociale et solidaire et l'économie collaborative.

S'appuyer sur la marque Valeurs Parc pour développer la création de valeur ajoutée. Ancrer la marque Valeurs Parc comme un repère des produits et des prestations d'excellence.

Commerces et services

Poursuivre les démarches d'animation et de dynamisation du commerce (« managers » du développement commercial) en centre-bourg. Accompagner les commerçants dans le développement d'activités et services nouveaux, y compris offre de commercialisation digitale. Développer des outils pour résorber la vacance commerciale en installant des porteurs de projets.

Filières du numérique et digital

Garantir le déploiement des infrastructures et réseaux au rythme des évolutions technologiques. Définir une stratégie de développement des TIC pour tous types d'usagers. Organiser et pérenniser le maillage des tiers-lieux et points d'accès

Filières industrielles

Soutenir l'armature industrielle. Accompagner les activités industrielles dans la transition écologique et climatique (économie circulaire). Favoriser les dynamiques de réseaux et de filières (cluster)



Lien avec les paysages : Les paysages sont en grande partie façonnés par les activités économiques : organisation de l'espace, agriculture, exploitation forestière, zones et bâtiments d'activité... La qualité des paysages est un enjeu majeur pour l'activité et l'attractivité touristiques et l'image des productions des Pyrénées Ariégeoises.

Lien avec le changement climatique : Les activités économiques sont impactées par le changement climatique. Elles contribuent également, par leur activité, aux émissions carbonées. L'enjeu au cours des prochains années est donc d'accompagner la mutation de l'économie pour qu'elle perdure tout en limitant considérablement son impact.

Lien avec la santé environnementale : le modèle économique d'un territoire, la nature et les modes de production influent directement ses contributions à la santé environnementale, par des effets de divers ordres : création et distribution de richesses, aménités dont lien social, impacts sur les ressources, pollutions... En corollaire, la qualité et l'intensité de l'apport de la ressource humaine au modèle économique sont conditionnées par son état de santé. Il n'est pas rare de choisir les Pyrénées Ariégeoises, pour s'installer ou pour y passer un séjour, par souhait de vivre à l'année dans un lieu préservé, synonyme de faible perturbateurs environnementaux pour la sante. Le tourisme de ressourcement, basé sur un territoire ayant des ressources préservées (eau, sol, air, température ...) est un réel facteur de départ en vacances.

Lien avec les patrimoines : L'économie est un moyen incontournable de valoriser et maintenir les patrimoines, à condition qu'elle soit fondée sur leur préservation et leur valorisation.

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont ceux spécialisés ou particulièrement dédiés à l'économie : chambres consulaires, ADT09, acteurs socio-professionnels, acteurs de la recherche et de développement, Triple A, AD'OCC, Agence des Pyrénées, OT, CRTL, Bio Ariège-Garonne, AFFAP, syndicats professionnels, SAFER, Ariège Initiative, groupements pastoraux, Fédération de Chasse ...

INDICATEURS

Indicateur de territoire

Evolution du nombre d'acteurs économiques engagés dans des démarches collectives de valorisation qualitative (Valeurs Parc, SIQO, marques, mentions, ...) et/ou dans des filières qualitatives de relocalisation de la consommation.

Indicateurs d'évaluation de mise en œuvre de la Charte

Evolution du nombre de professionnels bénéficiaires de la marque Valeurs Parcs. Réalisation d'un portrait économique du territoire

LIEN PLAN DE PARC

id	Ambition	Orientation	Mesure	ltem
35	2	2.3	1 7 7 1	Prairies comme zones à maintenir pour la production fourragère (autonomie de la filière viande)
36	2	2.3	2.3.2	Outil collectif de transformation à conforter / développer / diversifier

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège:

Oriente les contrats stratégiques et territoriaux vers l'accompagnement des filières locales.

Accompagnateur:

Accompagne et valorise les démarches de qualification, de labellisation des productions locales (signes et démarches de qualité, marques territoriales) en phase avec l'identité des Pyrénées Ariégeoises et les valeurs de la Charte. Accompagne l'écoresponsabilité, l'adaptation au changement climatique des différents acteurs.

Opérateur :

Développe et promeut la marque territoriale Valeurs Parc, comme marqueur identitaire des Pyrénées Ariégeoises et outil d'accompagnement et de développement local. Cette stratégie territoriale s'articule avec les autres démarches de marques territoriales (Noù Ariège Pyrénées, Sud de France), les SIQO et les démarches de filière existantes.

Renforcer et valoriser les produits et les marqueurs emblématiques du territoire, et contribuer ainsi à forger une identité forte, portée fièrement dans et hors le territoire. Il porte des actions de promotion des Pyrénées Ariégeoises localement, à l'échelle régionale, nationale et transfrontalière. Il participe activement à l'attractivité touristique des Pyrénées Ariégeoises.

Assembleur:

Coordonner des stratégies et des projets structurants à l'échelle des Pyrénées Ariégeoises, en lien avec les intercommunalités, les autres partenaires institutionnels (Région, Etat), les chambres consulaires et les autres acteurs socio-économiques.

Facilitateur:

Défricheur :

Encourage les pratiques innovantes et expérimentales et favorise le développement de produits innovants d'expérimentation. Accompagne et soutient le développement de nouvelles filières territorialisées et les initiatives collectives, intersectorielle.

Animateur:

Encourager et promouvoir la consommation locale et l'approvisionnement de proximité et valoriser les produits. Mener des expérimentations et contribuer au développement de projets innovants. Il soutient l'émergence de démarches expérimentales, innovantes et de qualité, en faveur de filières courtes, complémentaires et locales.

Chef d'orchestre ou chef de file :

Médiateur :

Partenaire:

Participer activement à la définition des politiques des autres partenaires territoriaux et à l'émergence de projets. Il participe aux réflexions des filières et des réseaux : connaissance des clientèles, démarches de qualité, coopérations, promotion et communication...

Est le garant de la bonne prise en compte des problématiques territoriales et environnementales dans les projets portés.

Impulser le travail partenarial et le partage d'expériences (sensibilisation/formation, promotion/communication/vente...) autour des projets collectifs de développement et de valorisation des produits. Bâtir et accompagner une stratégie territoriale « bio » pour les Pyrénées Ariégeoises.

Sensibiliser les professionnels et les porteurs de projets à s'inscrire dans des démarches collectives, pour produire et valoriser les produits et les services. Il suscite la mise en réseau des entreprises et anime les démarches collectives aux côtés des partenaires techniques et socio-professionnels. Il participe à la promotion des produits, des entreprises, des réseaux et des filières ancrés au territoire, notamment auprès des publics locaux et touristiques.

Coopérer avec les collectivités locales, les partenaires départementaux et les réseaux référents pour développer de nouveaux outils/lieux/modes collectifs de transformation ou de vente.

Mobiliser les enseignants et les chercheurs pour accompagner les expériences/initiatives et l'innovation au sein des entreprises et des filières locales, et sensibiliser les jeunes à ces dynamiques.

Susciter le partage des expériences à l'échelle territoriale, accompagner l'essaimage des actions localisées et l'expérimentation.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les Intercommunalités s'engagent à :

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de développement basée sur la valorisation des ressources locales et prenant en compte les problématiques écologiques et sociales.

Mobiliser le foncier qu'elles maîtrisent pour la mise en production agricole (AFP, biens vacants, ouvertures paysagères). Encourager et faciliter l'installation de porteurs de projets agricoles, la relocalisation de la production alimentaire, et être acteurs dans le rapport à l'alimentation comme vecteur de lien social et de coopération locale. Œuvrer au soutien, au maintien et au développement des filières, à travers notamment le soutien aux structures de transformation, de valorisation et de commercialisation locales.

Intégrer des critères de qualité et de respect de l'environnement et du développement durable (notamment économie circulaire) dans leurs politiques d'achats. Les marchés publics sont rédigés afin notamment de permettre leur accès aux offres locales. Les communes et les intercommunalités favorisent le recours aux produits locaux dans leurs achats et dans les manifestations qu'elles organisent ou financent. Elles promeuvent les produits du territoire et leur consommation auprès des habitants et des visiteurs. Elles accueillent en priorité les producteurs locaux sur leurs marchés. Elles privilégient un approvisionnement local pour la restauration collective sous leur responsabilité.

Favoriser les offres de consommation de proximité permettant l'accès aux produits locaux (marchés, épiceries, locavores...) et soutiennent les actions menées par le SMPNR en la matière.

Contribuer à la mise en lien entre les professionnels de leur territoire et le SMPNR, pour les orienter vers la marque Valeurs Parc. Valoriser la marque Valeurs Parc dans les manifestations et les supports de communication.

Utiliser l'image du Parc dans leurs opérations de promotion touristique conduites à travers leurs offices de tourisme, et inciter les OT de leur territoire à participer aux démarches de réseau.

Veiller à la protection et la valorisation des sites touristiques patrimoniaux.

Informer les publics sur les équipements touristiques communaux.

Participer aux diverses instances de dialogue et de gestion en lien avec leurs sites de fréquentation (Copil Natura 2000, PDIPR/CDESI, comité d'itinéraire...).

Accueillir les porteurs de projets touristiques et les informer sur les services et les outils des différents signataires de la Charte.

Valoriser et entretenir les différents supports d'activités de pleine nature de leurs territoires (sentiers pédestre/équestre/VTT, voies vertes, voies d'escalade, refuges, gîtes d'étapes...) en accord avec les compétences des autres signataires.

Impulser une stratégie d'accueil des publics et de valorisation des sites touristiques et patrimoniaux à l'échelle des intercommunalités et impliquer le SMPNR dans ces instances de concertation.

Entretenir et valoriser les sentiers de randonnées et les autres équipements relevant de leurs compétences.

Participer à la création et au développement de filières valorisant les ressources locales et favorisant l'économie circulaire

Favoriser l'installation des entreprises et commerces

Dans les documents d'urbanisme, œuvrer pour des opérations de reconquête des centralités commerciales sur le bourg centre, et éviter la délocalisation des commerces de proximité sur des espaces dits intermédiaires ou des ZACOM. Encourager dans les documents d'urbanisme le renforcement de l'offre commerciale et de services dans les bourgs

S'impliquer dans l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets et les valoriser

S'impliquer dans une démarche de modernisation des ZAE (intégration paysagère, valorisation des entreprises présentes, optimisation de foncier, densification).

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Contribuer à atteindre les objectifs de la Charte à travers l'élaboration et la mise en œuvre de son Schéma départemental du tourisme, en application de la loi NOTRe.

Valoriser les productions locales portant les valeurs de la Charte dans les actions et projets qu'il porte.

Appuyer le SMPNR comme acteur du développement économique durable.

Associer le SMPNR pour les projets en lien avec l'économie qui concernent le territoire, relayer les dispositifs existants et soutenir les actions d'animation territoriales.

Valoriser, à travers ses dispositifs, les filières économiques locales, portant les valeurs de la Charte.

Favoriser la consommation de produits locaux et issus des pratiques agroécologiques dans ses établissements publics et dans les manifestations qu'il organise ou finance.

Faciliter la mise en place et la consolidation des filières économiques locales via ses actions d'aménagement.

Intégrer fortement le tourisme durable dans la stratégie touristique départementale

Animer la démarche de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée en concertation avec les partenaires territoriaux

Contribuer à la préservation des éléments du patrimoine naturel, participer aux actions en faveur de la structuration des activités de pleine nature dans le cadre de l'exercice de sa compétence d'aménagement foncier, de valorisation des sites et itinéraires inscrits au PDESI/PDIPR,

Définir une instance de dialogue et de gestion des espaces naturels, type CDESI, à l'échelle départementale en lien avec la fréquentation des espaces naturels et patrimoniaux

La Région Occitanie s'engage à :

Accompagner, dans le cadre de ses propres dispositifs d'intervention, l'aménagement et le développement des services permettant au territoire de conforter son positionnement de destination d'excellence pour la randonnée, l'itinérance et les sports de nature « 4 saisons »

Prendre en compte l'offre du territoire dans les différents schémas de développement.

Soutenir financièrement la mise en place d'actions innovantes et différenciatrices, notamment en vue de favoriser l'adaptation au changement climatique et la transition touristique vers un tourisme durable

Favoriser le développement d'une mobilité touristique décarbonée et en phase avec les clientèles

Mobiliser le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs pour faire la promotion du territoire

Développer la filière Pierre locale

Valoriser l'utilisation des ressources locales dans le respect de l'environnement et des paysages.

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à

Mettre à disposition du Parc les données communicables dont ils disposent, relatives à l'économie.

Soutenir les actions permettant de renforcer les dynamiques collectives territoriales et interterritoriales.

Accompagner et faciliter les projets économiques portant les valeurs de la Charte.

Valoriser les productions locales portant les valeurs de la Charte dans les actions et projets qu'il porte.

Encourager les unités de production et de transformation collective participant au dynamisme local.

Promouvoir les signes Officiels de Qualité et de l'Origine.

Accompagner les démarches d'adaptation des acteurs économiques au changement climatique et intégrer cet enjeu dans l'ensemble des politiques publiques relevant de ses compétences.

Soutenir les démarches du Parc visant à faire évoluer les pratiques agricoles vers l'agroécologie et intégrer cet enjeu dans l'ensemble des politiques publiques relevant de ses compétences.

Reconnaitre et valoriser la destination Parc naturel des Pyrénées Ariégeoises et sa dimension écotouristique par l'intermédiaire de ses opérateurs compétents.

Appuyer les projets touristiques répondant aux critères du Tourisme Durable et soutenir le travail de qualification de l'offre touristique, porté par le SMPNR (Activités de Pleine Nature, séjour écotouristique, ...)

Consulter le SMPNR dans l'instruction des demandes d'autorisation d'Unités touristiques nouvelles (UTN) « structurantes » et l'associer au Comité de suivi mis en place à l'issue de la procédure UTN

Accompagne les démarches des collectivités et des propriétaires privés qui souhaitent protéger et valoriser leur patrimoine)

Apporte son soutien aux collectivités dans le développement des itinéraires cyclables d'importance régionale et locale, et notamment la véloroute V81 du Piémont Pyrénéen.

Faire appliquer la réglementation en matière de manifestation culturelle et sportive.

Se mobiliser en faveur des filières locales « pierre » par la mise en œuvre de projets pilotes, par le soutien aux projets d'ouverture temporaire de carrières de proximité dites « micro-carrières » au titre des ICPE pour la restauration du patrimoine dans le respect de la Charte.

Associer le SMPNR dans l'élaboration du Schéma Régional des Carrières et son éventuelle révision.

Informer le SMPNR des projets d'extraction ou de traitement envisagés sur leur territoire afin de proposer une démarche concertée le plus en amont possible

Mesure 2.3.3 - Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale

CONTEXTE

En 2019, le PNR comptait 1322 exploitations agricoles, tournées vers l'alimentation. Largement dominée par les productions herbagères, bovins et ovins en systèmes extensifs souvent transhumants, la production alimentaire se caractérise également par pléthore d'autres productions, animales et végétales, qui lui confèrent une forte diversité et vraie singularité à l'échelle des Pyrénées. Pour satisfaire la demande locale, permanente et touristique, les Pyrénées Ariégeoises sont excédentaires pour les fromages et certaines viandes et déficitaires en produits maraîchers, porcins, volailles et œufs, céréales, légumineuses, fruits...

Les filières de distribution locales sont nombreuses mais peu structurées et intègrent peu de transformation. Une trentaine de marchés, très vivaces, sont dénombrés dans le PNR. Pour les plus grands, on note une difficulté d'accès pour les producteurs, d'autres au contraire sont demandeurs de productions locales de qualité. Les collectivités, les restaurateurs et les autres opérateurs RHD comme les GMS peuvent être également des ambassadeurs de certains produits locaux mais les pratiques sont inégales. La quantité et l'organisation ne permettent pas aujourd'hui d'augmenter la part de produits locaux pour certains débouchés et certains outils ou démarches demeurent insuffisamment reconnus ou sous-valorisés : abattoirs, plateforme alimentaire, marques territoriales et SIQO...

Parallèlement le PNR possède, essentiellement en Couserans, un bassin de production agro-alimentaire très important à l'échelle des Pyrénées et de l'Occitanie, représentant XXXX emplois dans XXX entreprises des produits laitiers (fromages artisanaux « Tomme des Pyrénées), pâtisseries (« Croustade du Couserans »), confitures, produits laitiers (glaces et sorbets...). L'intégration de ces entreprises et de ces filières dans le tissu local est à parfaire : les fromages artisanaux sont peu ou pas fabriqués à partir de lait local et la viande locale, notamment bovine, est peu transformée et peu consommée en local car les circuits de valorisation ne sont pas présents ou pas adaptés.

Les signes officiels de qualité (SIQO) sont peu nombreux. La production sous SIQO concerne essentiellement la viande bovine (race Gasconne des Pyrénées) et la production bio, importante : avec 205 exploitations en 2019 (15,5% du total), la production bio représente 16 % de la surface agricole. Elle est diversifiée, avec des circuits de distribution en circuit court importants, et les autres circuits, plus longs, sont à développer pour un accès du plus grand nombre à ces produits.

PAT PETR...

Avec le développement de la marque Valeurs Parc, le SMPNR favorise des productions agricoles locales respectueuses de l'environnement. Il relaie le concours national des Pratiques AgroEcologiques et porte un programme agro environnemental et climatique (PAec). Il porte également un PCAET volontaire, dont l'un des objectifs est de réduire les émissions de GES liées à l'agriculture. Son Projet Alimentaire de Territoire (PAT) a été labellisé en 2021. Les actions menées sont en lien avec le Plan régional pour l'alimentation porté par la Région Occitanie et avec les orientations du Conseil départemental de l'Ariège.

OBJECTIFS

Objectif général : Permettre à tous les habitants, quelle que soit leur situation sociale et géographique, d'accéder à une alimentation locale de qualité, bio et / ou qui préserve l'environnement, la santé, les paysages et qui soit vectrice de développement économique pour l'ensemble des acteurs : producteurs, artisans, commerçants, restaurateurs, etc. (paysages, cc, santé)

Objectifs opérationnels :

Mettre en œuvre une gouvernance alimentaire transversale et participative. (mesure 1.1.3)

Permettre l'accessibilité sociale et l'accessibilité géographique à une alimentation locale de bonne qualité environnementale / bio.

Faire de l'alimentation bio et locale un vecteur d'identité et de développement économique. (mesure 2.3.2) Réduire le gaspillage alimentaire et la production de déchets liés à l'alimentation pour arriver au 0 déchet alimentaire. (mesure 2.3.1)

Engager l'adaptation de l'alimentation au changement climatique. (cc)

Arriver à une alimentation 100% bio Occitanie en 2040. (mesure 2.2.1)

Favoriser les installations pour des productions agricoles déficitaires et faciliter l'accès au foncier agricole. (mesure 3.4.2)

Eduquer à une alimentation locale de qualité bio et / ou respectueuse de l'environnement et de la santé. (santé)

EXEMPLES D'ACTIONS

Intégrer l'ensemble des acteurs du système agro-alimentaire dans un organe de gouvernance alimentaire. (mesure 1.1.3)

Créer et animer un groupe gouvernance alimentaire citoyenne.

Prendre appui sur l'important tissu d'entreprises agro-alimentaires, présent en particulier en Couserans, pour l'orienter vers l'approvisionnement (achats) et le marché local (ventes)

Mettre en place une politique d'installation et de diversification de l'agriculture. (mesure 2.3.2)

Développer des filières territoriales structurées, liées aux productions à « forte valeur ajoutée », économiquement pertinentes (maraîchage, arboriculture et petits fruits, apiculture, céréales, ...). (mesure 2.3.2)*Articuler les actions menées avec le PETR Ariège et le Couserans. (mesure 1.1.3)

Mettre en œuvre des défis Foyers à Alimentation Positive et former les travailleurs sociaux pour diffuser les pratiques développées dans le cadre des défis FAAP.

Développer la création de Jardins partagés.

Mettre en place une restauration hors domicile collective avec 100% produits locaux et bio et éduquer les élèves à l'alimentation. (mesure 1.2.1)

Créer des groupements d'achats de produits bio et locaux en lien avec les structures d'aide sociale.

Elaborer un schéma territorial des marchés et des boutiques de producteurs

Développer l'approvisionnement des supérettes, des magasins et des GMS en produits bio et locaux.

Informer les habitants et les visiteurs sur les offres en produits locaux, de qualité et bio (site internet, foire Valeurs Parc, boutique Valeurs Parc à la Ferme d'Icart, ateliers de sensibilisation et de cuisine pour tous, enfants et adultes). (mesure 1.1.2)

Accompagner les artisans de bouche pour travailler des productions locales et bio, organiser des filières de productions pour fournir les entreprises agroalimentaires artisanales. (mesure 2.3.2)

Faire des restaurateurs et des artisans, des ambassadeurs de l'alimentation locale, bio, gastronomique, diversifiée et adaptée aux nouveaux comportements alimentaires.

Soutenir les ateliers de transformation pour répondre à la demande des producteurs, pour garantir leur équilibre économique et créer de la valeur ajoutée (ex. ateliers de transformation végétale, ateliers de découpe viande, abattoirs et ateliers de découpe existants et / ou mobiles). (mesure 2.3.2)

Valoriser les déchets alimentaires (frigos solidaires, compostage, élevages de poules, récupération et transformation des déchets pour alimentation animale, etc.). (mesure 2.3.1)

Consigner les contenants, organiser des stations de récupération et de lavage des contenants. (mesure 2.3.1)

Prévoir et accompagner les changements de mode de consommation alimentaire, subis ou choisis. (santé)

Organiser, via le Conseil régional, des coopérations interparcs Occitanie pour augmenter les flux de produits alimentaires de qualité entre les PNR et les départements : RHD collective et commerciale, événements interparcs.

Lien avec les paysages: Favoriser une alimentation locale implique de favoriser des installations agricoles diversifiées qui auront un impact sur les paysages (ex des serres pour la production maraichère, vergers...) ou bien le nombre et le type d'exploitations en élevage bovin viande (intensif ou extensif) qui peut avoir un impact sur les paysages de prairie. Certains espaces agricoles de versants ou même de vallée, abandonnés au siècle dernier, seront réutilisés pour de nouveaux usages et de nouvelles productions.

+ OQP 10, 11, 12, 15, 18, 26, 28

Lien avec le changement climatique : L'alimentation locale à base de produits de bonne qualité agroenvironnementale, est vertueuse pour le climat : entre autres choses, la réduction du transport des aliments limite les émissions de GES. Par ailleurs, l'alimentation de 2040 sera impactée par le changement climatique : certains aliments ne pourront peut-être plus être produits localement, tandis que d'autres le seront.

Lien avec la santé environnementale : Une alimentation locale de bonne qualité environnementale, issue de produits agricoles cultivés selon des principes agro-environnementaux, est vectrice de bonne santé pour les consommateurs comme pour les professionnels de la production. La consommation de produits frais, non transformés et de saison est également vecteur de bonne santé.

Lien avec les patrimoines : La production alimentaire et l'alimentation sont des composantes essentielles du patrimoine, matériel et immatériel, et des liens intergénérationnels et sociaux extrêmement puissants : transhumances, azinat, millas, grillades, mounjetades... L'évolution des productions, des techniques et des pratiques alimentaires met en vie et en jeu ce patrimoine de façon permanente. Il peut, dans certains cas, le menacer.

INDICATEURS

Indicateurs de territoire

Surface du territoire couvert par l'isochrone des 30mn

Indicateurs d'évaluation de mise en œuvre de la charte

Nombre et fréquence des réunions de l'organe de gouvernance alimentaire.

Part des produits locaux/bio sur les marchés.

REFERENCES AU PLAN DE PARC

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont ceux spécialisés ou particulièrement dédiés à l'alimentation et aux filières alimentaires : chambres consulaires, groupements de producteurs, associations de consommateurs, Abattoirs de Saint-Girons et de Pamiers, ateliers de découpe, restaurateurs, MSA, CAF, APAJH du Plantaurel, producteurs Valeurs Parc, INRAE, UMR Agir, Renova, DRAAF...

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège:

Accompagnateur:

Accompagne les porteurs de projets en lien avec une alimentation durable.

Opérateur :

Informe et sensibilise les consommateurs ainsi que l'ensemble des acteurs du système agro-alimentaire.

Assemblier:

Met en œuvre et anime une gouvernance partagée.

Facilitateur:

Défricheur :

Encourage les pratiques innovantes et expérimentales et favorise le développement de produits innovants d'expérimentation

Animateur:

Chef d'orchestre ou chef de file :

Porte et coordonne le PAT et fédère et coordonne les acteurs autour des actions proposées.

Médiateur :

Partenaire:

Mobilise les partenaires institutionnels et participe à une dynamique interparcs Occitanie.

Contribue au déploiement des plateformes d'approvisionnement et à la résolution des problématiques logistiques. Collabore au PAT du PETR de l'Ariège et recherche les mutualisations et les synergies.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les Intercommunalités s'engagent à :

Promouvoir les produits du territoire et leur consommation auprès des habitants et des visiteurs.

Mettre en oeuvre la loi Egalim et introduire les produits locaux, bio ou sous autre signe officiel de qualité dans la restauration collective et dans les actes d'achats : repas, fêtes et cérémonies, cadeaux de Noël...

Mettre à disposition, dans la mesure de leurs possibilités et des opportunités, le foncier ou les locaux nécessaires pour développer des magasins ou des ateliers collectifs de producteurs.

Accueillir en priorité sur leurs marchés les producteurs locaux, sous marques collectives reconnues (ValeursParc, Nou, Sud de France...) ou signes officiels de qualité.

Identifier dans les documents d'urbanisme des zones agricoles à préserver et à valoriser en priorité avec un zonage indicé spécifique et adapté : Ace, Atvb...Prévoir dans les documents d'urbanisme les mutations des espaces agricoles en les adaptant au changement climatique et en tendant vers l'autonomie alimentaire Soutenir la création, la mise à niveau (ex. mise aux normes) et le développement des unités de production et de transformation.

Favoriser une aide alimentaire à base de produits locaux et respectueux de l'environnement (CCAS ou CIAS).

Participer à l'élaboration d'un schéma de création de marchés ou de boutiques de producteurs et à le mettre en œuvre.

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Utiliser et promouvoir les produits locaux et issus des pratiques agroécologiques dans ses établissements publics (dont collèges et EHPAD).

Utiliser et promouvoir les produits locaux et issus des pratiques agroécologiques dans les manifestations qu'il organise ou finance.

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation aux bienfaits d'une alimentation saine, locale et aux régimes diversifiés.

Accompagner la mise en œuvre des Projets Alimentaires Territoriaux et participer à leur gouvernance.

Relayer et soutenir les actions menées dans le cadre des PAT dans ses politiques d'intervention, et au sein des organisations départementales dans lesquelles il siège (ADT, etc.).

Dans le cadre de la loi NOTRe, soutenir le maintien et le développement des outils de transformation agroalimentaires et les programmes de développement de circuits courts des produits locaux et issus de pratiques agro-environnementales.

En tant que chef de file de l'action sociale, impulser et soutenir les projets visant à augmenter la consommation de produits locaux issus de pratiques agro-environnementales, dans le cadre de ses politiques (PMI, protection de l'Enfance, politique d'insertion, éducation et citoyenneté).

Appuyer l'Agence de Développement Touristique dans l'intégration des démarches de qualité des producteurs locaux dans ses opérations.

La Région Occitanie s'engage à :

Soutenir les démarches contribuant à favoriser une alimentation durable et la transition agricole et alimentaire. Soutenir les actions contribuant à la valorisation des productions identitaires du territoire, leur transformation et leur mise en marché soutient tout particulièrement le développement des démarches de qualité, collectives et structurantes visant à la diversification des activités agricoles génératrices de plus-value économique et à fort ancrage local.

Soutenir le maintien et le développement des outils de transformation agro-alimentaires

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

Accompagner la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, tenir à disposition ses données sur l'observation de la consommation locale, et participer aux instances de gouvernance des PAT.

Promouvoir les Signes Officiels de Qualité et de l'Origine.

Encourager les unités de production et de transformation participant au dynamisme local et soutenir les démarches de valorisation des productions issues des pratiques agroenvironnementales.

Appuyer, via l'ADEME et l'Agence Régionale de Santé (ARS), les opérations de sensibilisation à une alimentation durable respectueuse de l'environnement et de la santé humaine.

Contribuer financièrement et techniquement aux actions prévues qui s'inscrivent dans leurs programmes d'intervention et favoriser l'implication des établissements d'enseignement agricole dans la promotion d'une alimentation durable qui respecte l'environnement et la santé.

Favoriser la consommation de produits locaux dans les structures de restauration collective relevant de sa compétence.

Contribuer, à travers les différents programmes nationaux et notamment la Politique Agricole Commune, aux projets concernant la transformation, la distribution et l'organisation collective des produits respectueux de l'environnement et de la santé humaine.

Coconstruire, mettre en œuvre et valoriser des projets pédagogiques en lien avec une alimentation durable et la diversification des protéines alimentaires, via les services de l'éducation nationale et de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Participer par la présence et l'action territoriale de l'ensemble de ses services à la sensibilisation des acteurs et des habitants à l'alimentation durable.

Mobiliser ses dispositifs pour accompagner la formation et la mise en réseau des professionnels engagés dans la production, la transformation et la distribution de produits locaux issus de l'agroécologie.

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la loi EGAlim.